

LA SOUS-DÉCLARATION DES MONTANTS DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL DU BÉNIN: UNE ANALYSE À PARTIR DES STATISTIQUES MIROIRS

Eudoxie Bessan

Christian Ayédoun

Document de Travail 078-2026

Bringing Rigour and Evidence to Economic Policy Making in Africa

LA SOUS-DÉCLARATION DES MONTANTS DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL DU BÉNIN : UNE ANALYSE À PARTIR DES STATISTIQUES MIROIRS

Par

Eudoxie Bessan
Dr, LEP/Université d'Abomey-Calavi
Christian Ayédoun
Chercheur au CEED, Bénin

AERC Research Paper 078-2026
African Economic Research Consortium,
Nairobi Avril 2026

Avertissement : Les analyses, opinions et recommandations exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Consortium, de ses membres individuels ni du Secrétariat de l'CREA.

Publié par : Le Consortium pour la Recherche Économique en Afrique (CREA)

Boîte Postale 62882 – City Square Nairobi 00200, Kenya

© 2026, Consortium africain de recherche économique

Remerciements

Nous n'aurions pas pu rédiger cet article sans le soutien financier et technique de l'African Economic Research Consortium (AERC). Nous tenons tout particulièrement à remercier nos experts, les professeurs Dominique Njinkeu et Oliver Morrissey, pour leurs conseils, ainsi que tous les participants du groupe D. Nous souhaitons également remercier les structures nationales chargées du commerce extérieur du Bénin qui nous ont fourni des informations lors de notre travail de terrain. Merci à tous.

Résumé

L'objectif de ce travail est double: mesurer le niveau de sous-facturation dans les échanges commerciaux du Bénin avec ses principaux partenaires commerciaux et en déterminer les causes. Tout d'abord, sur la base de statistiques miroirs, nous estimons les écarts commerciaux bruts à environ 3,065 milliards de dollars en moyenne sur la période 2000-2017. Cela représente une augmentation de plus de 350 % en 18 ans. La fraude est principalement caractérisée par une sous-facturation tant des importations que des exportations. Les pays les plus exposés à la fraude sont principalement des pays asiatiques (Chine, Inde et Malaisie), tandis que les produits les plus souvent sous-déclarés sont principalement ceux qui représentent une faible part des échanges (tissus, textiles et articles d'occasion, huile de palme, véhicules et motocycles, noix de cajou, bois et articles en bois). Deuxièmement, les résultats économétriques obtenus à l'aide des méthodes des erreurs-types corrigées par panel (PCSE) ont montré que les déterminants de la sous-facturation sont les droits de douane, le différentiel tarifaire entre le Bénin et le Nigeria, la part d'un produit dans les échanges commerciaux, ainsi que des variables indicatrices telles que l'introduction du PVI, la périssabilité d'un produit, la région d'origine et les mesures tarifaires et non tarifaires adoptées ces dernières années. Au vu de nos résultats, le Bénin doit revoir sa politique commerciale et s'efforcer de gérer plus efficacement ses flux commerciaux internationaux. Parallèlement, les organisations internationales telles que l'OMC et l'OMD doivent coopérer et coordonner la gestion du commerce international afin de lutter contre la fraude.

Mots-clés : fausse facturation, droits de douane, statistiques miroirs, commerce international, PCSE

Codes JEL : F14, F12, H26, E26, C23

1. Introduction

La fausse déclaration ou la fausse facturation¹ est une pratique courante et fréquente dans les transactions commerciales internationales. Ainsi, les déclarations de transactions commerciales ne sont pas exemptes de malversations. Par exemple, la quantité et la valeur d'une expédition peuvent être manipulées soit pour réduire le paiement des droits de douane (sous-facturation), soit pour mieux tirer parti des subventions à l'exportation (surfacturation). Une classification erronée des produits ou une fausse déclaration concernant la destination d'une expédition peut être utilisée pour contourner les restrictions commerciales.

D'une manière générale, l'exactitude des statistiques du commerce international est probablement compromise, dans une mesure inconnue, par la fausse facturation. Cependant, la fausse facturation dans les transactions commerciales est loin d'être un phénomène nouveau.² Une littérature intéressante a vu le jour, étudiant les déterminants de la fausse facturation commerciale en analysant les statistiques des partenaires commerciaux bilatéraux (pour des exemples récents, voir Nitsch ; 2016, 2017 ; Cantens ; 2015 ; Fisman et Wei, 2007 ; Berger et Nitsch, 2008 ; Farzanegan, 2008). Malgré l'intérêt constant pour l'identification et la correction des erreurs de déclaration, la fausse facturation dans les transactions commerciales internationales semble continuer de susciter une attention croissante, et ce pour au moins trois raisons. Premièrement, le commerce international représente généralement une part croissante du PIB d'un pays, en particulier pour les pays en développement. À mesure que le commerce prend de l'ampleur et devient plus dynamique, l'exactitude de la mesure des échanges commerciaux revêt également un intérêt croissant pour la consolidation des recettes fiscales. Deuxièmement, contrairement à d'autres formes de malversation, il semble en principe que la fausse facturation dans les transactions commerciales internationales soit plus facile à détecter en raison de l'existence de statistiques miroirs. Tout écart entre les entrées de données correspondantes peut directement indiquer des erreurs ou une fausse facturation. Troisièmement, il a été avancé que la fausse facturation dans le commerce constitue un moyen important de transférer du capital non déclaré hors d'un pays. Les flux de fonds entre pays suscitent un intérêt politique considérable, en particulier si ces flux sont illicites. En effet, plusieurs études se sont concentrées sur le commerce entre pays en développement et pays développés et ont utilisé des hypothèses a priori pour attribuer la fausse facturation commerciale de manière générale aux pays en développement (Patnaik et al. 2010 ; Ndikumana et Boyce, 2008 ; Kar et Cartwright-Smith, 2010 ; Kar et Leblanc, 2013 ; et Kar et Spanjers, 2014).

De plus, la fausse facturation commerciale est considérée comme un vecteur important d'évasion fiscale et de fraude douanière, en particulier en Afrique. Par exemple, plus de 54 % des flux financiers illicites en Afrique proviennent de la fausse facturation commerciale, estimée à 407 milliards de dollars sur une période de 10 ans, de 2001 à 2010 (AUC / ECA, 2015). De plus, dans une série de rapports et d'études, Kar et ses coauteurs de Global Financial Integrity (GFI) affirment que la fausse facturation commerciale est la principale méthode utilisée dans les flux financiers illicites, y compris la fuite des capitaux (par exemple, Kar et Cartwright-Smith 2008 ; Kar et Freitas 2012 et Kar 2014).

Par conséquent, pour évaluer les pertes de recettes fiscales et douanières dans un pays donné, il est essentiel d'estimer correctement l'ampleur de la fausse facturation commerciale. L'analyse de la fausse facturation est complexe en raison de la nature cachée de ce type de transactions. Elle peut néanmoins être abordée à l'aide de deux méthodes principales : l'enquête sur le terrain et les statistiques miroirs (Bhagwati, 1964, 1967 ; Golub, 2012 ; Benjamin et al., 2015). La méthode la plus couramment utilisée pour estimer la fausse facturation commerciale est celle consistant à comparer les données commerciales des pays partenaires (ci-après dénommée « méthode des statistiques miroirs »), initialement introduite dans l'étude pionnière de Bhagwati. Ainsi, pour quantifier le volume de la sous-déclaration commerciale à l'aide de cette méthode, il est impératif de supposer que les statistiques commerciales des pays partenaires, en particulier des économies avancées, sont suffisamment précises pour se substituer aux

¹ Tout au long du document, nous faisons référence au niveau des écarts commerciaux pouvant exister tant pour des raisons explicites d'erreur, comme l'écart CAF-FOB, que pour des raisons implicites de fraude, comme la fausse facturation

² Bhagwati (1964) fournit une analyse préliminaire.

valeurs de marché (ci-après dénommée « l'hypothèse de précision » ; ou « l'hypothèse d'absence de facture »)³ (voir Kar et Cartwright-Smith, 2010). En effet, cette hypothèse d'exactitude ne peut reposer que sur des données produites par les économies avancées. Dans la mesure où la faiblesse des capacités de surveillance aux postes douaniers, conjuguée à une libéralisation commerciale limitée dans les pays en développement tels que le Bénin, reste l'un des facteurs facilitant les transactions commerciales illégales malgré les efforts d'intégration régionale de ces dernières années.

Le cas du Bénin est particulièrement pertinent à cet égard. Le Bénin est membre fondateur de l'UEMOA, une union douanière, aux côtés de trois de ses voisins directs, le Togo, le Niger et le Burkina Faso, ainsi que de quatre autres pays. Ces huit pays sont également membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)⁴, un regroupement régional plus large qui inclut également le Nigeria. Bien que l'UEMOA ait aboli la zone de libre-échange de l'UEMOA depuis 2015 au profit de celle de la CEDEAO, cette dernière n'est guère avancée en matière de libéralisation des échanges. Par exemple, le Nigeria mène une politique commerciale protectionniste caractérisée par des pics tarifaires élevés, des barrières non tarifaires et des interdictions d'importation ; sa monnaie est non convertible et chroniquement surévaluée (FMI, 2017), sans parler de la fermeture pure et simple des frontières terrestres. Cependant, le processus d'intégration régionale panafricaine a progressé ces dernières années, notamment avec l'entrée en vigueur en mai 2019 de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). La ZLECA devrait stimuler les dépenses combinées des consommateurs et des entreprises et augmenter le commerce intra-africain d'au moins 53,2 %. En effet, le commerce intra-régional est très faible : par exemple, les échanges commerciaux du Bénin avec le Nigeria ne représentaient qu'environ 6 % des exportations du Bénin et 2 % de ses importations entre 2015 et 2017 (Golub et Mbaye, 2019). Ces statistiques officielles sont toutefois très trompeuses, car elles ne reflètent pas l'important commerce informel qui s'exerce le long de la frontière. Les relations économiques entre les deux pays, bien qu'ils soient membres de la CEDEAO, sont déjà asymétriques, le Nigeria exerçant une influence bien plus grande sur le Bénin que l'inverse. Compte tenu de la politique commerciale hautement protectionniste du Nigeria⁵, le Bénin a adopté une stratégie centrée sur le rôle d'« État-entrepôt », c'est-à-dire servir de plaque tournante commerciale, en important des marchandises et en les réexportant légalement, mais surtout illégalement, vers le Nigeria, ouvrant ainsi la voie à la fausse facturation. Cependant, la dépendance du Bénin vis-à-vis du Nigeria ne transparait pas explicitement dans les statistiques commerciales officielles, ce qui peut limiter l'utilisation des statistiques officielles ou internationales (par exemple, COMTRADE) pour analyser les divergences commerciales, notamment en ce qui concerne l'application des règles d'origine de l'OMC, et invite donc à nuancer les résultats obtenus.

La nature du commerce international du Bénin comporte deux composantes : une composante officielle, enregistrée par les agences gouvernementales, et une composante qui n'est pas enregistrée ou qui échappe à l'enregistrement, connue sous le nom de commerce informel. Cette dernière composante s'exerce généralement avec les pays voisins avec lesquels le Bénin partage de longues frontières mal contrôlées, ce qui introduit des distorsions dans l'efficacité des politiques commerciales. Cette composante du commerce béninois, très débattue dans la littérature (voir Igué et Soulé, 1992 ; Golub, 2012 ; Mbaye et Golub, 2009 ; Benjamin et al., 2015 ; Bensassi et al., 2016 ; Mitaritonna et al., 2017) n'est pas abordé ici, même si le sujet reste très actuel et présente un grand intérêt. La composante qui nous intéresse dans cet article est l'aspect officiel, souvent très négligé dans la littérature. Il s'exerce

³ Voir Ajayi 1997 ; Baker et al., 2014 ; Boyce 1990 ; Boyce et Ndikumana 2001 ; Chang et Cumby 1991 ; Gulati 1987 ; Kar 2014 ; Kar et Cartwright-Smith 2010 ; Kar et al. 2008 ; Ndikumana et Boyce 1998, 2008, 2012 ; Nations Unies : Commission économique pour l'Afrique (CUA / CEA, 2015)

⁴ La CEDEAO vise à promouvoir l'intégration économique, mais joue également un rôle dans la coopération et la stabilité politiques. Son objectif déclaré est de créer un marché commun régional.

⁵La politique commerciale du Nigeria a longtemps été très protectionniste, avec des droits de la nation la plus favorisée (NPF) atteignant 35 %, une interdiction d'importation sur plus de 25 groupes de produits et de nombreuses autres formes de barrières commerciales non tarifaires et de barrières de prix. En 2011, ces droits de douane s'appliquaient aux importations en provenance du Bénin ; la mise en œuvre de la réduction et de l'harmonisation tarifaires au niveau de la CEDEAO n'avait pas encore commencé. Les importations du Nigeria vers le Bénin étaient, en 2011, comparables au tarif extérieur de l'UEMOA.

généralement avec des pays d'outre-mer où la tenue de statistiques rigoureuses suppose l'exactitude des données.

Cependant, l'analyse des statistiques du commerce international du Bénin à partir de données miroirs révèle d'importants écarts dans les flux commerciaux du Bénin avec ses partenaires. Une comparaison des données commerciales entre le Bénin et 20 de ses principaux partenaires⁶ montre que la sous-facturation s'élevait à 2,824 milliards de dollars en 2017, contre 614,45 millions de dollars en 2000, soit une augmentation de plus de 359,6 % en 18 ans. Bien qu'elles aient diminué de près de 60 % entre 2010 et 2017, leur volume reste préoccupant car elles représentent près de 68,5 % du commerce extérieur et 30 % du PIB du Bénin en 2017. La tendance à la hausse du commerce extérieur (souvent tirée par les importations) observée ces dernières années est susceptible de masquer un important flux de transactions illégales – le commerce officiel sert de camouflage au commerce illégal (Pitt, 1981 ; Martin et Parnagarya, 1984 ; Farzanegan, 2008) – d'où l'importance d'analyser les flux commerciaux enregistrés à la lumière des statistiques miroirs. Ainsi, ces quelques statistiques nous amènent à poser la question suivante : quelles sont les causes de la fausse facturation dans le commerce extérieur du Bénin ?

Pour répondre à cette question, l'objectif de cette recherche est d'évaluer le niveau de divergence dans le commerce du Bénin avec ses principaux partenaires commerciaux. Il s'agit ensuite de déterminer les causes de la fausse facturation dans le commerce extérieur du Bénin. Le reste de l'article est organisé comme suit : la section 2 traite des objectifs et des hypothèses, tandis que la section 3 passe en revue la littérature empirique. La section 4 se concentre sur la méthodologie et l'analyse de certaines statistiques. La section 5 fournit une analyse complète des résultats obtenus ; et la section 6 présente les conclusions et les implications politiques.

1. Objectifs

L'objectif général de cette étude est d'analyser l'impact de la facturation erronée sur l'économie béninoise. Plus précisément, les objectifs sont les suivants :

- Mesurer la sous-facturation à l'aide de l'approche des « données miroirs »
- Déterminer les facteurs responsables de la fausse facturation dans le commerce extérieur du Bénin

2. Revue de la littérature

2.1. Revue théorique

2.2. La fausse facturation et son effet sur l'économie

L'analyse des effets de la fausse facturation sur le bien-être remet en cause l'idée reçue selon laquelle le commerce illégal, en contournant les distorsions tarifaires, améliore le bien-être. Dans leur article fondateur, Bhagwati et Hansen (1973) partent du principe que le commerce légal et illégal s'effectue au même prix sur le marché mondial. Bhagwati et Hansen concluent que le commerce illégal n'améliore pas le bien-être. En introduisant un troisième bien non échangé dans ce cadre, Sheick (1974) a montré que la coexistence du commerce illégal et légal peut améliorer le bien-être. Pitt (1981) soutient que la coexistence du commerce légal et illégal est un fait empirique. Dans un contexte institutionnel, il démontre que les entreprises utilisent le commerce légal pour dissimuler le commerce illégal et que les conséquences sur le bien-être sont ambiguës. En analysant les déterminants de la sous-facturation commerciale, Pitt (1981) soutient que le commerce illégal répond à la disparité des prix, définie comme la différence entre le prix intérieur réel et le prix du marché mondial, toutes taxes comprises. Si, par exemple, le prix du marché mondial d'un produit exportable est inférieur à son prix intérieur, la majeure partie de la valeur réelle des exportations est échangée illégalement, car une exportation légale entraînerait une perte. Ainsi, plus la disparité des prix est grande, plus l'incitation à sous-facturer est forte. De nombreuses études contribuent également à ce courant de la littérature en mettant en évidence le lien bien établi entre le commerce illégal et le bien-être (voir, par exemple, Caliendo et Parro, 2015 ; Felbermayr et Jung, 2015).

⁶ France, Chine, Inde, États-Unis, Thaïlande, Égypte, Niger, Nigeria, Belgique, Vietnam, Émirats arabes unis, Danemark, Turquie, Bangladesh, Malaisie, Pays-Bas et Togo

2.2.1. Méthodes d'évaluation de la sous-facturation

Pour traiter la question de l'exactitude des statistiques commerciales, deux approches ont été fréquemment utilisées dans la littérature (Nitsch, 2012). Premièrement, l'analyse peut se concentrer sur les cas où les valeurs FOB (franco à bord) des exportations dépassent les valeurs CIF (coût, assurance et fret) correspondantes des importations. Dans la mesure où ces dernières incluent des composantes de prix supplémentaires (coûts de transport) et doivent donc, par définition, être supérieures aux premières, de telles statistiques « perverses » peuvent indiquer qu'une erreur de tarification s'est produite. Cet argument a été présenté pour la première fois dans une analyse empirique de la sous-évaluation des importations par Bhagwati (1964) et est encore désigné sous le nom de statistiques miroirs.

Deuxièmement, plusieurs articles appliquent un facteur de conversion CIF/FOB fixe. Selon les conventions des organisations internationales, on suppose une différence de 10 % entre les valeurs CIF et FOB. Par exemple, lorsqu'il utilise les données de ses partenaires pour compléter sa base de données sur les échanges, le Fonds monétaire international applique généralement un facteur CIF/FOB de 1,1. Tout écart dans les statistiques miroirs dépassant cette correction pourrait alors être attribué à une erreur de tarification ; voir, par exemple, Bhagwati, Krueger et Wibulswasdi (1974). Cependant, cette approche ne fournit, au mieux, qu'une indication empirique très approximative de la présence potentielle d'une erreur de prix, car l'hypothèse d'un facteur de conversion fixe qui ne varie ni dans le temps ni entre les partenaires commerciaux est clairement sensible (Nitsch, 2012).

Cependant, certaines études utilisent d'autres méthodes alternatives pour estimer la sous- ou surfacturation, constatant que les données commerciales agrégées peuvent ne pas présenter de variation significative et donner des résultats erronés. Ainsi, pour réduire ces erreurs, après une estimation à partir des données miroirs, Farzanegan (2008) utilise le modèle MIMIC pour affiner ses résultats concernant l'économie iranienne. De même, Nitsch (2012) analyse les approches visant à mesurer les flux illicites obtenus à partir des données miroirs. Il identifie ainsi le modèle de Kar et Cartwright-Smith (2008) basé sur la méthode des « inversions brutes exclues (GER) ». Cette méthode part du principe que la sous-facturation ou la surfacturation des exportations/importations représente une fuite de capitaux.⁷ Bien que ces auteurs aient cherché à innover, les hypothèses de base semblent trop fortes et ont conduit à une sous-estimation de la fraude. De plus, cette méthode repose sur un taux de conversion fixe, ce qui a été critiqué par les auteurs eux-mêmes.

2.2.2. Statistiques du commerce extérieur vérifiées par rapport à des données miroirs

L'analyse de la fausse facturation commerciale a pour objectif de quantifier l'ampleur des comportements déloyaux des opérateurs commerciaux, ce qui pourrait aider à évaluer la pertinence des politiques et les implications de ces pratiques illégales.

Plusieurs raisons peuvent expliquer les écarts commerciaux. Simola (2012), s'appuyant sur la classification de Makhoul et Otterstrom (1998), constate que les causes des divergences dans les statistiques commerciales peuvent être réparties en trois groupes. Premièrement, les divergences peuvent résulter de facteurs « inévitables », dont le plus important est la pratique courante consistant à déclarer les importations sur une base CIF et les exportations sur une base FOB. Il devrait également exister une certaine variation naturelle en fonction du type de marchandises et des distances géographiques entre les partenaires commerciaux. Deuxièmement, les divergences sont générées par des différences structurelles telles que le calendrier des enregistrements commerciaux, les seuils d'enregistrement des transactions et les variations des taux de change. Enfin, les divergences dans les statistiques miroirs peuvent être causées par des erreurs de classification. Une classification erronée peut être due à une erreur humaine ou à l'inexpérience des agents des douanes, car la classification moderne est devenue beaucoup plus difficile lorsque des réexportations sont en jeu.

Ces explications alternatives possibles des divergences paradoxales montrent à quel point il est difficile, dans la pratique, d'utiliser la technique statistique des comparaisons entre pays pour tirer des conclusions

⁷ Voir Nitsch, 2012 pour plus de détails.

sur la falsification des factures commerciales et la direction de ces flux. Cependant, lorsque ces divergences persistent, qu'elles sont très importantes et qu'elles concernent certaines catégories de produits, on peut en conclure que des transactions illégales fondées sur une facturation erronée ont lieu. En effet, les statistiques miroirs ont été utilisées à plusieurs reprises pour examiner la fraude douanière et d'autres mécanismes de contrebande dans le commerce, et ces facteurs n'ont pas suffi à expliquer certaines des différences observées dans les statistiques du commerce international (Fisman et Wei, 2007 ; Berger et Nitsch, 2008). Il est donc clair que même si l'erreur humaine ou le coût du transport entre partenaires commerciaux est évoqué, ces raisons à elles seules n'expliquent pas l'accroissement des divergences dans le commerce international ; car les différences en comparaison sont très importantes. Dans cette perspective, des études suggèrent que la hausse des droits de douane et la corruption généralisée dans un pays sont corrélées à des écarts plus importants dans les statistiques du commerce bilatéral et constituent donc des facteurs de fausse facturation dans le commerce (Javorcik et Narciso, 2007, 2017 ; Berger et Nitsch, 2008).

Bhagwati (1967) a souligné qu'une méthode utilisée par les économistes en 1967 consistait à évaluer la fraude par le biais d'entretiens avec des personnes travaillant sur le terrain, mais avec des limites considérables et évidentes. L'analyse par miroir pour la détection de la fraude a été utilisée dans de nombreux contextes de recherche : pour des évaluations générales du « commerce informel » (Carrère et Grigoriou, 2014), pour déterminer comment les politiques monétaires, fiscales ou douanières encouragent la fraude (Bhagwati, 1964 ; McDonald, 1985 ; Fisman et Wei, 2004 ; De Boyrie et al., 2005 ; Mishra et al., 2008 ; Kubo, 2012 ; Forstater, 2016 ; Goldberg et Pavcnik, 2016), pour modéliser différents types de fraude et leur détection statistique (Bhagwati, 1981), pour évaluer la fuite des capitaux via le commerce international (Boyce et Ndikumana, 2001 ; De Boyrie et al., 2005). L'analyse miroir a ainsi été utilisée pour remettre en cause la validité des données dans certains pays où celles-ci s'écartent trop des données statistiques d'autres pays considérés comme fiables (Yeats, 1990). Gaulier et Zignago (2010) ont proposé une méthode et créé une base de données pour harmoniser les données sur le commerce international en rapprochant les données des pays. Ainsi, lorsque les données d'un pays ne sont pas disponibles ou sont considérées comme fausses ou peu fiables, elles sont calculées à partir des données d'importation et d'exportation des pays qui sont ses partenaires économiques (Yeats, 1995 ; Choo, 2008 ; Barbieri et al., 2009). La large disponibilité des données sur le commerce international a donc constitué une avancée majeure dans les enquêtes sur la fraude commerciale.

2.3. Revue empirique : les déterminants de la fausse facturation

La littérature sur la fausse facturation est abondante et remonte aux travaux pionniers de Bhagwati (1964). La méthode la plus courante pour identifier la fausse facturation commerciale consiste à comparer la valeur déclarée d'une transaction commerciale dans un pays avec l'entrée correspondante dans les statistiques miroirs du pays partenaire. La différence entre la déclaration erronée et la déclaration correcte d'une transaction est alors interprétée comme une fausse facturation. En analysant les données commerciales de la Turquie et de ses principaux partenaires commerciaux, Bhagwati (1964) met en évidence de forts indices de sous-facturation sur les importations de matériel de transport et de machines, ces deux catégories de produits étant soumises à des droits de douane élevés. Naya et Morgan (1969) étudient les statistiques commerciales de sept pays d'Asie du Sud-Est. Leur principale conclusion est que les écarts commerciaux intra-asiatiques sont nettement plus importants que dans les pays développés. McDonald (1985) analyse le ratio de divergence entre les pays en développement et les pays industrialisés et constate que la sous-facturation des exportations est positivement corrélée aux taxes à l'exportation. Yeats (1990) constate que les données commerciales des pays africains indiquent des activités de fausse facturation à grande échelle selon la catégorie de produits. Ce constat concernant les pays africains est conforme aux résultats obtenus par Berg (1985), qui conclut que les incohérences dans les statistiques du commerce extérieur africain s'expliquent en grande partie par la fausse déclaration des prix. Ce constat a été confirmé (Hamanaka, 2011 ; Rotunno et Vezina, 2012 ; Levin et Widell, 2014 ; Sequeira, 2016).

De même, Fisman et Wei (2004) examinent les écarts existants dans les importations chinoises en provenance de Hong Kong et concluent que la sous-déclaration des valeurs à l'importation et l'étiquetage erroné des produits les plus taxés sont généralement répandus. Fisman et Wei (2007) analysent le

commerce illicite des biens culturels et constatent une forte corrélation entre la fausse facturation de ces biens et l'ampleur de la corruption dans le pays exportateur.

Cette conclusion a été confirmée par Berger et Nitsch (2008) à partir d'un large éventail de catégories de produits. Beja (2008) estime le commerce non déclaré de la Chine entre 2000 et 2005 à 1 400 milliards de dollars.

De plus, Farzanegan (2008) applique une approche à indicateurs multiples et causes multiples (MIMIC) pour étudier les déterminants et l'ampleur du commerce illégal en Iran. Il constate que la fausse facturation commerciale en Iran représente entre 6 % et 25 % du commerce total entre 1970 et 2002. De plus, compte tenu de la nature des données sur les importations et les exportations, l'hypothèse du déficit commercial (fraude douanière) implique que les opérateurs auraient tendance à sous-estimer la valeur des importations et à déclarer la valeur réelle des exportations au pays d'origine (Epaphra, 2015). La sous-facturation des importations est donc probablement la forme la plus répandue de fausse déclaration commerciale, principalement en raison de ses avantages immédiats. Étant donné que les droits de douane sont généralement déterminés sur la base de la valeur déclarée de l'article, qui peut être difficile à vérifier dans la pratique, la sous-évaluation réduit directement le paiement des taxes. Yang (2008) fournit un exemple illustrant le comportement d'évasion fiscale des importateurs. Lorsque les douanes philippines ont renforcé leurs contrôles en engageant des entreprises privées pour effectuer des inspections avant expédition des importations en provenance d'un sous-ensemble de pays, les importations en provenance des pays de transformation se sont tournées vers une méthode alternative : le transport via des zones franches industrielles. D'une part, si les marchandises importées ne sont pas déclarées sous la rubrique tarifaire appropriée (par exemple, pour échapper aux taxes commerciales en classant des marchandises fortement taxées comme exonérées), les importations dans la catégorie de produits déclarée à tort dans la déclaration en douane sont en réalité surdéclarées (Forstater, 2016 ; Goldberg et Pavcnik, 2016).

Chalendar et al. (2016) documentent ce comportement frauduleux à Madagascar. Notant que l'importation d'engrais, de livres et de certaines céréales est exonérée de droits de douane et de TVA à Madagascar, ils constatent que la valeur à l'importation de ces produits dépasse largement la valeur à l'exportation correspondante. Dans l'ensemble, leurs estimations suggèrent que la fraude douanière a réduit les recettes douanières non pétrolières (droits de douane et taxe sur la valeur ajoutée à l'importation) à Madagascar d'au moins 30 % en 2014. La classification erronée des droits de douane (et, par conséquent, la surfacturation des importations) représentait un peu moins de la moitié de ces pertes. Nos travaux s'inscrivent également dans le prolongement de l'étude de Sequeira (2016), qui attire l'attention sur l'impact de l'évasion fiscale sur l'estimation des élasticités commerciales. Elle obtient une estimation de l'élasticité commerciale égale à 0,1 dans le contexte d'une baisse de 30 % du taux tarifaire nominal moyen appliqué par le Mozambique sur ses importations en provenance d'Afrique du Sud. Le Mozambique n'a pas ajusté les marges extensive ou intensive de ses importations en réponse aux variations des taux nominaux en raison d'une corruption généralisée et d'une évasion tarifaire, qui ont affecté environ 80 % de l'ensemble des expéditions. De même, Javorcik et Pakel (2018) montrent théoriquement et empiriquement que si l'évasion fiscale n'est pas prise en compte, l'élasticité commerciale est estimée avec un important biais à la baisse, ce qui conduit à une sous-estimation des gains liés au commerce. Des résultats similaires sont obtenus par Ndikumana (2016).

Un autre facteur expliquant la sous-facturation est la prime du marché noir (BMP). En effet, tous les pays dont la monnaie n'est pas convertible sont désavantagés par rapport à ceux dont la monnaie a une valeur d'échange en dehors de leur territoire. Barnett (2003) tire des conclusions intéressantes d'un modèle dans lequel la contrebande et les marchés parallèles apparaissent en raison de restrictions gouvernementales qui empêchent également les agents de détenir des devises étrangères. L'auteur attribue les fluctuations des taux parallèles à une incertitude non fondamentale et aboutit à des résultats intéressants. Premièrement, le modèle de Barnett génère des équilibres avec des primes parallèles positives et négatives, ainsi que des corrélations entre le commerce illégal et la prime. Deuxièmement, il suggère de manière novatrice que la spéculation monétaire est à l'origine de la contrebande, et que cela affecte les activités économiques réelles dans tous les secteurs de l'économie. La prime du marché noir (BMP) est donc un déterminant important du volume du commerce illégal. Biswas et Marjit (2007) contribuent également à ce courant de la littérature, en utilisant le concept bien établi des statistiques des partenaires commerciaux. Ils constatent une corrélation positive (négative) entre la BMP et les

exportations (importations) sous-déclarées des commerçants illégaux qui vendent (achètent) au taux de change des transactions non déclarées sur le marché noir.

D'autre part, étant donné que l'inconvertibilité monétaire s'accompagne de restrictions quantitatives sur les importations et d'une taxation implicite ou explicite des cultures d'exportation, Azam et Daubrée (1991) utilisent un modèle macroéconomique simplifié pour analyser la détermination du taux de change du marché parallèle dans les économies où des distorsions sont imposées à la fois au commerce des biens et à la monnaie. Ils obtiennent des résultats qui confirment essentiellement que le taux de change parallèle est un puissant vecteur de transmission par lequel la contrebande circule sous l'effet de diverses variables sur l'économie, telles que la masse monétaire, le prix mondial et le prix à la production des cultures d'exportation, le prix des biens de consommation importés et les restrictions quantitatives à l'importation (Nitsch, 2012 ; Ogun, 2015 ; Shaar et Baharumshah, 2016 ; Hong et Pak, 2017).

3. Méthodologie

3.1. Méthode des statistiques miroirs

Les « données miroir » utilisent les flux commerciaux bilatéraux pour comparer les importations à la valeur CIF et les exportations à la valeur FOB d'un pays avec celles de ses pays partenaires. Normalement, en l'absence de fausse facturation, cette comparaison ne révélerait aucune disparité, mais si c'est le cas, on présume qu'il y a fausse facturation. Présomption, car la fausse facturation ne peut être directement déduite, car il existe d'autres causes aux écarts dans les données, telles que les frais d'assurance et de transport inclus dans les frais d'importation. Selon le FMI (1993), les frais d'assurance et de transport ne peuvent dépasser 10 % de la valeur CIF, ce qui doit être pris en compte lors du calcul de la valeur FOB. Cependant, plusieurs auteurs ont montré que ces coûts sont plus élevés pour les pays d'Afrique subsaharienne (ASS). Ils sont estimés à près de 20 % de la valeur CIF. Toutefois, comme le note Nitsch (2012), cette approche est très peu fiable car l'hypothèse d'un facteur de conversion fixe qui ne varie ni dans le temps ni entre les partenaires commerciaux est clairement délicate (Nitsch, 2012). C'est pourquoi, dans notre travail, nous décomposons la variation observée dans les ratios CIF-FOB du partenaire apparié en deux parties : l'une correspondant aux coûts de transport, soit 20 %, et l'autre étant inexpliquée, c'est-à-dire l'ensemble des erreurs et des fraudes sur les factures. Ainsi, tout écart dans les statistiques miroirs du Bénin dépassant le ratio de 20 % pourrait alors être attribué à une facturation erronée. Nous estimons le niveau total de facturation erronée dans les exportations et les importations du Bénin avec ses principaux partenaires à l'aide des équations suivantes :

$$F_{imports} = M_b - X_p \quad (1)$$

$$F_{exports} = X_b - M_p \quad (2)$$

où

$F_{imports}$ et $F_{exports}$ sont respectivement les écarts commerciaux observés au niveau des importations et des exportations.

X_b sont les exportations enregistrées du Bénin (aux prix FOB) vers ses partenaires ;

M_p sont les importations en provenance du Bénin déclarées par ses principaux partenaires ;

M_b sont les importations enregistrées du Bénin en provenance de ses partenaires ;

X_p sont les exportations vers le Bénin de ses principaux partenaires.

Les écarts sont déterminés de manière agrégée sur la période 2000-2017. Toutefois, pour disposer d'un niveau de données plus désagrégé au niveau des pays partenaires et des produits concernés, nous retenons la sous-période 2013-2017 pour deux raisons : (i) l'indisponibilité de données désagrégées sur une longue période ; (ii) les cinq dernières années considérées sont pertinentes car elles sont marquées par une forte réduction des divergences et par l'application d'un certain nombre de mesures tarifaires et non tarifaires susceptibles d'expliquer de manière plus plausible ce changement. L'analyse économétrique porte sur la période 2013-2017.

3.2. Approche économétrique

3.2.1. Modèle théorique

La littérature économique identifie plusieurs causes de fausses déclarations. Nous basons notre analyse sur le modèle général défini par Jackson (2003), inspiré des travaux de Sheick (1974). Après avoir analysé les différentes causes possibles de fraude, l'auteur a identifié plusieurs causes de divergences dans les données commerciales à des fins de validation empirique. L'équation (4) est donnée par rapport aux registres d'importation nationaux pour l' P_{ij}^m , le ratio des divergences en pourcentage des exportations estimées.

$$P_{ij}^m = \hat{\alpha}_1 + \hat{\alpha}_2 ER_i + \hat{\alpha}_3 BMP_i + \hat{\alpha}_4 MTAR_{ij} + \hat{\alpha}_5 MSUB_{ij} + \hat{\alpha}_6 RISK_{ij} + e_{ij} \quad (4)$$

La précision des données sur les exportations nationales dépend également des prélèvements à l'exportation XLEV_{ij} et des subventions XSUB_{ij}.

$$P_{ij}^x = \hat{\beta}_1 + \hat{\beta}_2 ER_i + \hat{\beta}_3 BMP_i + \hat{\beta}_4 XLEV_{ij} + \hat{\beta}_5 XSUB_{ij} + \hat{\beta}_6 RISK_{ij} + e_{ij} \quad (5)$$

où $\hat{\alpha}_i$ et $\hat{\beta}_i$ sont les coefficients à estimer.

ER : le taux de change réel ; BMP : la prime du marché noir des changes ; MTAR : le tarif à l'importation ; XLEV : les taxes à l'exportation ; SUB : les subventions commerciales ; RISK : le niveau de risque dans le commerce ; et e_{ij} sont les termes d'erreur.

3.2.2. Spécifications du modèle

Les équations (4) et (5) constituent le modèle général à appliquer. Cependant, des contraintes liées aux données empêchent d'inclure une mesure du risque, le taux de change et la prime du marché parallèle des changes dans l'équation de régression. La raison principale est que, bien que ces données existent, elles ne sont pas spécifiques à chaque type de produit, par exemple, ni à chaque partenaire, le Bénin étant le seul pays considéré, ce qui rend leur inclusion redondante. Elles sont donc constantes dans toutes les observations. Ces variables peuvent être utilisées pour les années du panel macroéconomique. Nous ne procédons qu'à une analyse simple en annexe (degré de corrélation des variables) en intégrant ces variables dans la série chronologique en raison de la durée relativement courte de la série. De plus, nous utilisons comme mesure des écarts la valeur du rapport entre les écarts et les importations enregistrées (ProFFI). Nous estimons le modèle suivant :

$$ProFFI_{it} = \hat{\alpha}_1 + \hat{\alpha}_2 DD_{it} + \hat{\alpha}_3 GapDD_{it} + \hat{\alpha}_4 RDI_{it} + \hat{\alpha}_5 PDCl_{it} + \hat{\alpha}_6 IVP_{it} + \hat{\alpha}_7 PP_{it} + \hat{\alpha}_8 RDP_{it} + \hat{\alpha}_9 MNT_{it} + \vartheta_{it} \quad (6)$$

où i = produits importés, t = 2013 à 2017 et ϑ_{it} un terme d'erreur.

DD_{it} est le taux des droits de douane appliqué au Bénin. Depuis le 1er janvier 2015, le Bénin applique le Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Ce dernier comporte cinq taux (au lieu de quatre pour l'ancien TEC de l'UEMOA) : zéro, 5 %, 10 %, 20 % et la nouvelle tranche de 35 %. Selon des auteurs tels que Bhagwati (1964) ; Yeats (1990) ; Farzanegan (2008) ; Levin et Widell (2014) ; Sequeira (2016) ; le prix reste la cause principale de la sous-facturation. Nous nous attendons à un signe positif de cette variable sur la sous-facturation.

$GapDD_{it}$ mesure l'écart entre les droits de douane du Nigeria et ceux du Bénin. Il est égal au rapport entre les droits de douane nigériens et les droits de douane béninois. Le Nigeria est censé aligner ses droits de douane sur le tarif douanier commun de la CEDEAO (⁸), mais il ne le fait pas en mettant en œuvre une politique commerciale protectionniste. Nous nous attendons également à un signe positif.

⁸ Le Bénin applique également d'autres droits et taxes communautaires, à savoir : la redevance statistique (RS) de 1 % (5 % sur les marchandises importées sous régimes suspensifs) ; la taxe communautaire de la CEDEAO (PC) de 0,5 % au nom de la Commission communautaire ; et la taxe de solidarité communautaire (PCS) de 1 % au nom

RDI_{it}, les recettes fiscales sont la variable qui prend en compte les mesures douanières liées au niveau des droits et/ou des subventions sur les importations. Comme l'ont montré des études antérieures (Bhagwati 1964, Rozanski et Yeats 1994, Yeats 1978, 1990, 1995), nous nous attendons à un signe positif pour cette variable en ce qui concerne la fraude.

PDC_{it}, comme l'ont montré les analyses statistiques des sections précédentes, l'importance d'un produit dans les échanges commerciaux peut influencer le niveau de fraude. Si ce produit est important, les autorités douanières ont intérêt à renforcer le niveau de contrôle afin de réduire la fraude et de recouvrer les droits.

Ensuite, nous introduisons quatre variables virtuelles pour tenir compte des caractéristiques difficiles à quantifier en matière de fraude. Ainsi, la variable PVI indique l'effet de ce programme sur les fraudes depuis sa mise en œuvre. Elle prend la valeur 1 si le PVI est mis en œuvre cette année-là et 0 dans le cas contraire. D'après notre analyse statistique, nous nous attendons à un signe négatif.

PP : la périssabilité d'un produit. Bensassi et al. (2016) et Mitaritonna et al. (2017) ont montré que lorsqu'un produit est périssable, il est plus susceptible d'être victime de contrebande, le temps étant un facteur important. La variable prend la valeur 1 si le produit est périssable (dans ce cas, des produits alimentaires) et 0 dans le cas contraire.

RDP : la région d'origine d'un produit peut également déterminer s'il est facile à faire passer en contrebande ou non. Les pays asiatiques étant les principaux partenaires dans la fraude, cette variable prend la valeur 1 si le produit provient d'Asie et 0 dans le cas contraire.

MNT : Les mesures tarifaires et non tarifaires adoptées par décrets ou arrêtés ministériels ces dernières années sont nombreuses et très restrictives, et sont donc susceptibles d'accroître la fraude. Elle prend la valeur 1 si le produit fait l'objet d'une mesure et 0 dans le cas contraire. Nous attendons des signes positifs de ces dernières variables concernant les fraudes à l'importation.

L'analyse précédente est valable pour les flux d'exportation pour lesquels nous estimons l'équation suivante :

$$ProFFE_{it} = \hat{\beta}_1 + \hat{\beta}_2 PDCE_{it} + \hat{\beta}_3 ProbF + \hat{\beta}_4 PP_{it} + \hat{\beta}_5 MNT_{it} + \delta_{it} \quad (7)$$

où I désigne les produits d'exportation et t = 2013 à 2017 ; δ est un terme d'erreur.

Cependant, les produits d'exportation considérés sont tous destinés à l'Asie ; la variable de région d'origine/de destination a donc été supprimée. De même, le programme de vérification des importations (IVP) ne s'appliquant pas aux flux d'exportation, cette variable a également été supprimée. Les taxes étant pratiquement inexistantes sur les exportations, nous n'incluons pas cette variable dans la spécification.

3.2.3. Méthode d'estimation

La procédure économétrique adoptée est une variante de la méthode des moindres carrés généralisés (GLS), conçue pour remédier aux problèmes d'autocorrélation et d'hétéroscédasticité des erreurs fréquemment rencontrés dans l'analyse des données de panel, en particulier lorsque les échantillons sont de petite taille. En effet, pour pallier ces problèmes, Beck et Katz (1995) ont proposé une modification de l'estimateur GLS-Parks complet, appelée « erreurs-types corrigées par le panel » (PCSE). La méthode PCSE calcule des estimations d'erreurs-types corrigées pour les panels pour les modèles linéaires de séries chronologiques transversales où les paramètres sont estimés par régression OLS ou régression de Prais-Winsten. Lors du calcul des erreurs-types et des estimations de variance-covariance, la méthode PCSE suppose que les perturbations sont, par défaut, hétéroscédastiques et simultanément corrélées sur plusieurs panels. L'estimateur PCSE s'est avéré très populaire (Mondigbaye et al., 2017). Enfin, nous procédons à la validation de nos modèles à l'aide de différents tests, à savoir : le test de signification

de la Commission de l'UEMOA. Cependant, le Bénin n'applique pas les taxes provisoires (communautaires mais d'application nationale facultative) prévues pendant la période d'ajustement au TCE de la CEDEAO.

globale des coefficients, le test de signification individuelle des coefficients et le test de stabilité des coefficients.

Tableau1 : Résumé des variables du modèle

Variab	Définitions	Signes attendus	Sources
9 s de fausses factures à l'importation (ProFFI) Fausse facturation à l'exportation (ProFFE)	Ratio de la valeur absolue des fausses facturations sur les exportations ou les importations enregistrées dans les statistiques miroirs		<i>COMTRADE</i>
Tarif douanier béninois (DDB)	Le niveau des prix est conforme au tarif douanier commun de la CEDEAO appliqué à chaque produit	(+)	<i>Centre du commerce international (ITC)</i>
Écart tarifaire (GapDD)	Calculé à partir du rapport entre le DD nigérian et le DD béninois, tous deux alignés sur le TCE de la CEDEAO.	(+)	<i>Centre du commerce international (ITC)</i>
Probabilité de sous-facturation (ProbF)	Prendre la valeur 1 si le produit est sous-évalué et 0 dans le cas contraire		<i>COMTRADE</i>
Recettes douanières (RDI/RDE)	Recettes douanières de l'État RDI : mesuré comme la part des recettes douanières dans la valeur des importations du produit RDE : mesurées comme la part des recettes douanières dans la valeur des exportations du produit	(+) sur les deux types d'échanges. Toute augmentation des recettes est liée soit aux droits et taxes appliqués, soit au volume des marchandises, mais ceux-ci ont des effets positifs sur le volume de la fraude.	<i>Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) - Bénin</i>
Part dans les échanges (PDC)	PDCI : valeur des importations du produit en pourcentage du total des importations PDCE : valeur des exportations du produit en pourcentage du total des exportations	(-)	<i>Indicateurs du développement mondial (WDI)</i>
Produit périssable (PP)	Prend la valeur 1 s'il s'agit d'un produit périssable et 0 dans le cas contraire	(+)	<i>Nature du produit</i>
Région d'origine des produits (RDP)	Prend la valeur 1 si le produit provient d'Asie et 0 dans le cas contraire	(+)	<i>COMTRADE</i>

⁹ Jackson (2003) part de l'hypothèse importante selon laquelle les statistiques commerciales communiquées par les pays industrialisés sont suffisamment précises. Pour ce faire, afin de calculer le ratio de fraude par rapport aux importations d'un pays africain, par exemple, il le met en relation avec les exportations enregistrées par ces pays industrialisés. Cette méthode, si elle est justifiée, peut masquer l'ampleur de la fraude. Pour ce faire, nous rapportons la fraude commerciale enregistrée par le Bénin. Nos analyses n'ont pas été concluantes lorsque nous avons introduit cette variable en tant que variable dépendante ; nous l'avons donc incluse en tant que variable indépendante dans les modèles binaires.

Mesures non tarifaires (MNT)	Prendre 1 si le produit a fait l'objet d'une ou plusieurs mesures au cours de l'année	(+)	<i>Politique nationale</i>
Source : Auteurs (2019)			

3.2.4. Échantillons et sources de données

L'analyse empirique porte sur le Bénin avec un échantillon de dix-sept pays partenaires commerciaux principaux de l'¹⁰, en utilisant des données commerciales agrégées annuelles pour la sous-période 2013-2017. Nous identifions 13 produits clés du commerce du Bénin avec ses partenaires (9 produits d'importation et 4 produits d'exportation)¹¹. Nous utilisons des données bidimensionnelles où les individus sont les produits identifiés et les cinq années considérées. Tous les détails concernant la construction des variables explicatives, ainsi que les statistiques sommaires, sont fournis en annexe. Les données proviennent de la base de données sur les statistiques du commerce des produits de base (COMTRADE), du Centre du commerce international (ITC), de la base de données de la Banque mondiale de 2018 (Indicateurs du développement mondial) et de la Direction des droits indirects et des douanes.

Nous complétons notre analyse par des entretiens avec 10 acteurs du commerce extérieur du Bénin par l'intermédiaire des structures suivantes : la Direction générale des douanes et des droits indirects/Direction du renseignement et des enquêtes douanières (DGDDI/DRED), la société Benin Control (BC), l'Institut national de statistiques et d'analyse économique (INSAE), le Port autonome de Cotonou (PAC), la Direction du commerce extérieur (DCE) et des commerçants. Ces entretiens ont eu lieu du 18 octobre au 15 novembre 2019 et ont duré en moyenne une heure. Les questions posées lors de ces entretiens sont consignées dans un tableau en annexe.

4. Résultats et analyse

Cette section présente nos résultats. Elle est divisée en deux parties principales. Tout d'abord, nous effectuons une analyse statistique de l'évolution du commerce extérieur du Bénin tout en évaluant la fraude et son ampleur. Ensuite, nous menons une analyse économétrique afin d'identifier clairement les causes de la fausse facturation dans le commerce extérieur du Bénin.

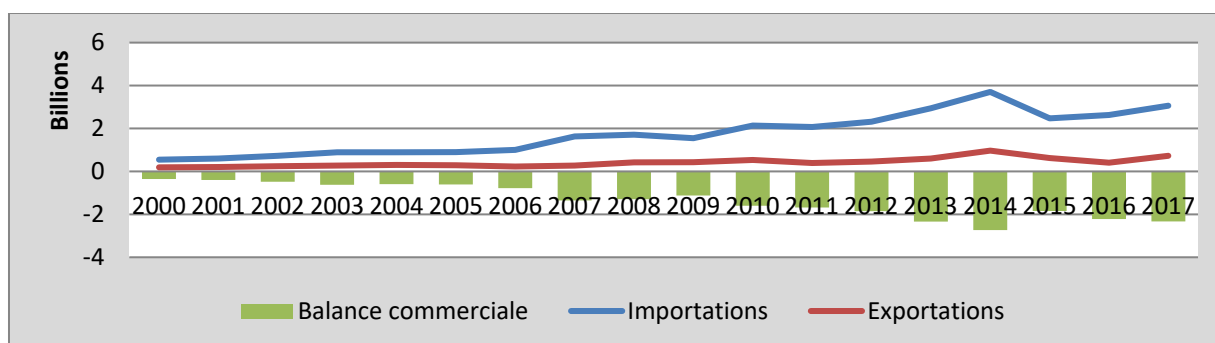
4.1. Commerce déclaré et fausse facturation

4.1.1. Analyse de l'évolution du commerce international du Bénin

Le commerce extérieur du Bénin se caractérise par un déficit structurel et une faible diversification des exportations. Les importations du Bénin sont principalement constituées de biens de consommation finale. Les exportations concernent principalement le coton et ses dérivés, ainsi que les noix de cajou. Au cours de la période 2000-2017 (figure 1), les flux d'exportation et d'importation ont affiché une tendance constante à la hausse. Cependant, une baisse drastique de 33 % et 35 % respectivement des flux d'importation et d'exportation a été enregistrée en 2015. Cette baisse s'est poursuivie en 2016 avec le ralentissement économique du marché nigérian (contraction du PIB de -1,75 % en 2016) et la dévaluation du naira en juin 2016. Malgré ces événements, le déficit commercial n'a pas diminué de manière significative mais a augmenté modérément de 5 %, passant de 2,2 milliards de dollars à 2,3 milliards de dollars, compte tenu du niveau élevé des importations cette même année.

¹⁰ Ces pays représentent 76,5 % du commerce total du Bénin en 2017.

¹¹ Il s'agit des produits identifiés dans l'analyse descriptive ci-dessus.



Source : Auteurs (2019) d'après Comtrade, 2019

Figure 1 : Évolution du commerce extérieur du Bénin (en milliards de dollars)

4.1.2. Partenaires et principaux produits échangés

Le tableau 2 présente la part des principaux pays dans le commerce extérieur sur la période 2013-2017. Afin d'identifier les partenaires commerciaux fidèles, nous calculons d'abord la part moyenne de ces pays sur la période 2013-2017. Nous constatons que la Chine arrive en tête avec plus de 10 % des exportations du Bénin, principalement de coton, de ferraille et de bois. L'Inde et le Nigeria suivent avec respectivement plus de 8,8 % et 7,7 %, principalement du coton, du bois et des noix de cajou pour l'Inde, et des produits de réexportation : riz, viande et abats (vers le Nigeria). En termes de flux d'importation, l'Inde arrive en tête avec 11,0 % des flux, tirée par des produits tels que le riz, les tissus en coton et les médicaments. Elle est suivie par la Thaïlande (10,8 %) et la France, qui occupe la troisième place avec près de 9,5 % des flux, portés par des produits tels que les médicaments, les abats et la farine de blé. Pour ce flux, la Chine n'arrive qu'en 4^e position avec une part de 8,8 % portée par les motos, les articles d'occasion et les tissus en coton. Dans un deuxième temps, nous examinons la part pour l'année 2017. Ce classement a subi quelques changements avec l'entrée de nouveaux pays en tête du classement (Vietnam) et la perte de place d'autres pays (Chine, France). Les dix-sept pays pris en compte dans ces calculs sont les principaux partenaires commerciaux, car ils représentent 76,9 % du flux commercial total de 2017, soit respectivement 75,5 % et 78,3 % des flux d'importation et d'exportation. Nos analyses se basent donc sur le volume des échanges du Bénin avec ses principaux partenaires.

Tableau 2 : Parts de marché et différents produits dans les échanges commerciaux, 2013-2017

Partenaires	Part 2017 (% du flux total)	Part moyenne 2013-2017 (% du flux total)	Principaux produits
			Exportations
Vietnam	13,9	6,7	Coton, déchets et bois brut
Bangladesh	12,6	7,2	Fibre de coton
Malaisie	11,4	7,6	Coton et bois
Inde	10,5	8,8	Noix de cajou, coton et bois
Nigeria	9,8	7,7	Huiles (de palme, de coton, végétales), tourteaux (résidus solides, sous-produits de la fabrication d'huile) et graisses
Chine	7,8	10,0	Coton, déchets et bois
Niger	3,9	6,1	Ciment
Égypte	3,0	2,8	Coton
Danemark	3,1	2,2	Noix de karité
Turquie	2,3	1,9	Coton
Total	78,3	60,9	
			Importations
Inde	19,0	11,0	Riz, tissus en coton, produits pharmaceutiques
Thaïlande	14,4	10,8	Riz
Chine	7,8	8,8	Motos, produits pharmaceutiques, tissus en coton et friperies
Pays-Bas	7,2	4,8	Produits pétroliers raffinés

Togo	7,0	7,9	Énergie électrique, hydrocarbures et ciments
France	6,9	9,5	Médicaments, viande et abats, et farine de blé
Malaisie	3,9	2,5	Huile de palme et ses fractions
Belgique	3,5	4,1	Produits hydrocarbonés raffinés
États-Unis	2,9	4,2	Véhicules et motos, produits pétroliers raffinés, viande et abats
EAU	2,8	2,0	Riz
Total	75,5	65,8	

Source : Auteurs (2019) d'après Comtrade, 2019

4.1.3. Fausses factures : ampleur des écarts dans les données bilatérales

Écarts au niveau des données commerciales agrégées

Des études empiriques portant sur l'ampleur des incohérences entre pays partenaires, fondées sur les statistiques commerciales, ont permis à plusieurs auteurs, dont Jackson (2003), de tirer diverses conclusions. D'une manière générale, le niveau de précision est faible, en particulier aux niveaux d'agrégation élevés. De plus, rien ne semble justifier l'hypothèse selon laquelle ces écarts refléteraient simplement des différences entre les prix FOB et CIF. En effet, pour le Bénin et ses principaux partenaires, nous constatons d'importants écarts entre les flux commerciaux enregistrés de part et d'autre. Ces écarts s'élèvent en moyenne à 3,065 milliards de dollars sur la période 2000-2017. Farzanegan (2008) constate une valeur similaire (3 milliards de dollars) pour les fausses facturations dans le commerce iranien sur la période 1970-2002. Au Bénin, les écarts varient considérablement, avec une forte augmentation de 976 % entre 2000 et 2011. Ils ont atteint un pic en 2011, à environ 6,6 milliards de dollars, soit environ 85 % du PIB. Cette estimation est inférieure à celle de la Banque mondiale (2015), qui évaluait l'écart à près de 8,5 milliards de dollars, soit 116 % du PIB, pour l'année 2011. Une baisse de 57 % a ensuite été observée entre 2011 et 2017, portant le taux de croissance à 360 % sur la période étudiée. En termes de commerce, la part de la fausse facturation dans le commerce total, en particulier celle des importations, est considérable et frôle le niveau d'alerte, car elle dépasse de loin les montants du commerce légalement enregistré (figure 2). Les importations faisant l'objet de fausses facturations ont été estimées à plus de 100 % du commerce total en 2000 et ont augmenté régulièrement jusqu'en 2011, date à laquelle elles ont atteint un pic de près de 300 %. De même, la fraude sur les factures d'exportation affiche une tendance similaire, mais dans des proportions plus modérées. De 2000 à 2011, l'incidence de la fraude passe de 27 % à plus de 124 % en 2011, année où les écarts sont les plus importants.

La théorie sur la fausse facturation est que des volumes plus importants de marchandises échangées conduisent à des pratiques illégales plus importantes. Cependant, en 2011, le commerce extérieur du Bénin n'était pas plus important que les années précédentes ; au contraire, il s'est contracté en raison de l'attitude attentiste des opérateurs pendant les périodes électorales. En effet, de 2010 à 2011, les échanges ont baissé respectivement de 3 % et 27,2 % pour les flux d'importation et d'exportation. Cette flambée de la sous-facturation en 2011 doit donc s'expliquer par d'autres facteurs. Par exemple, cette année, l'organisation des élections au Bénin attire beaucoup l'attention au détriment d'autres sphères de la vie dans le pays. Les commerçants et les agents des douanes peuvent profiter de ces moments pour falsifier les données commerciales, surtout si l'on part du principe que le code des douanes n'a pas été modifié en 2011.

Cependant, les taux de divergence ont été considérablement réduits, en particulier ces dernières années. Après 2011, on observe une baisse de ce taux, qui passe de 300 % à 168 % en 2012 et continue de diminuer jusqu'à atteindre 62 % en 2017 pour les flux d'importation. De même, pour les flux d'exportation, on observe une baisse du taux de fausses factures, qui passe de 124 % en 2011 à 50 % en 2013, puis à 61 % en 2017. Bien que ces proportions restent élevées, on note les efforts déployés par les autorités pour assainir les flux du commerce extérieur.

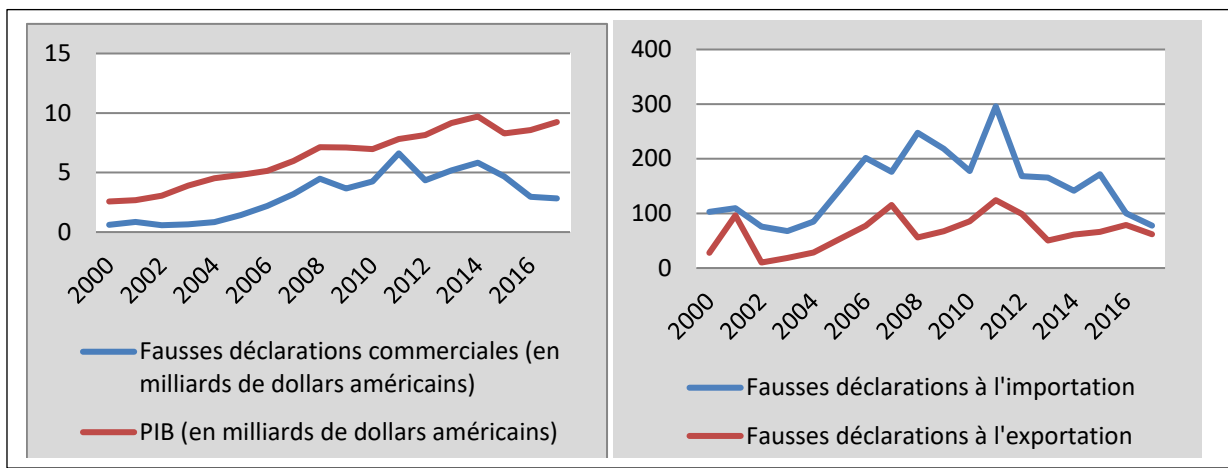


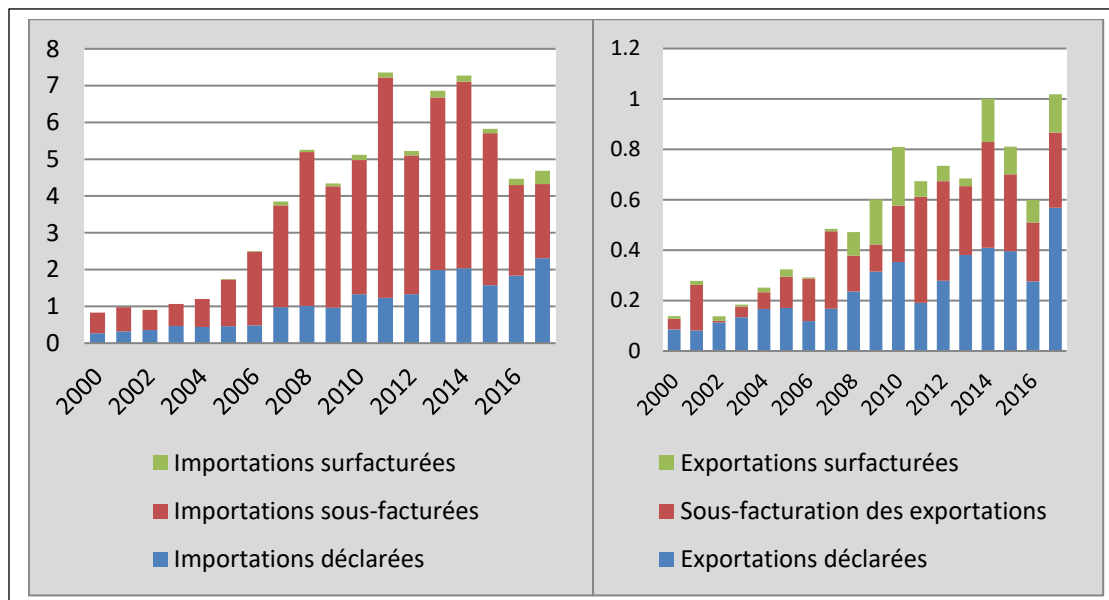
Figure1 : Part de la fausse facturation dans le commerce total du Bénin (%)

S'agit-il de sous-facturation ou de surfacturation ?

Lorsqu'on aborde le rôle des pratiques illégales dans la création de divergences dans les échanges officiels, il est utile de distinguer celles qui conduisent à une surdéclaration des exportations (importations) par rapport aux importations (exportations) de celles qui entraînent une sous-déclaration des exportations (importations). En général, la fausse déclaration dans le commerce du Bénin se caractérise par une sous-déclaration tant des importations que des exportations, mais elle est plus importante du côté des importations et dépasse les valeurs enregistrées (figure 4). La sur-déclaration existe, mais elle est moins importante du côté des importations.

L'évolution de la fausse facturation au Bénin entre 2000 et 2017 a augmenté de manière plus que proportionnelle au commerce enregistré (figure 4). On estime que les sous-déclarations à l'importation sont passées de 561,7 millions de dollars à 2,01 milliards de dollars, soit une augmentation de plus de 258 % en 18 ans. Les surdéclarations d'importations détectées ne sont significatives qu'à partir de 2005 et sont telles qu'elles passent de 9,2 millions de dollars à 360,8 millions de dollars, soit une augmentation spectaculaire de près de 4 000 % en 12 ans, alors que le commerce enregistré des importations n'a augmenté que de 760 %, passant de 268,7 millions de dollars à 2,3 milliards de dollars entre 2000 et 2017. En ce qui concerne les flux d'exportations, on constate que les sous-déclarations ont augmenté de près de 600 % pour des valeurs allant de 42,6 millions de dollars à 298,1 millions de dollars respectivement entre 2000 et 2017. Les surdéclarations ont connu une augmentation plus marquée de près de 1 411,8 % pour des montants allant de 10,03 millions de dollars à 151,7 millions de dollars, tandis que les flux enregistrés affichent une augmentation de 562 %, passant de 85,8 millions de dollars à 568,6 millions de dollars.

Sur la période 2000-2017, la fraude moyenne pour l'ensemble des flux s'élève à 3,065 milliards de dollars, avec une augmentation de 360 %. Ces statistiques ne diffèrent pas beaucoup de celles calculées par Kar et Spanjers (2014) pour certains pays en développement. Par exemple, ils ont constaté des fraudes de 2,297 milliards de dollars et 1,823 milliard de dollars pour la Côte d'Ivoire et le Togo sur la période 2003-2012. Sur la même période, les fraudes moyennes sont plus importantes pour les pays asiatiques tels que la Chine, la Malaisie et l'Inde, s'élevant respectivement à 105,726 milliards de dollars, 43,495 milliards de dollars et 32,057 milliards de dollars. De nombreuses raisons expliquent ces différences dans le cas du Bénin. Elles peuvent inclure l'écart entre les prix CIF et FOB, les distances géographiques, le type de marchandises, le moment de l'enregistrement des échanges, les variations des taux de change, les erreurs de classification, le niveau de modernité du port et des pratiques portuaires, les problèmes de classification en cas de réexportation, etc. Néanmoins, l'ampleur des différences observées nous amène à penser qu'au-delà de ces raisons, les motivations pourraient être de contourner les normes.



Source : Auteurs (2019) d'après Comtrade, 2019

Figure 3 : Types de divergences et échanges enregistrés (en milliards de dollars)

Ces analyses appellent trois observations principales : (i) c'est dans le domaine des importations que l'on observe les volumes les plus élevés de fausses factures, mais c'est précisément ce type de flux qui représente plus de 80 % du commerce extérieur en 2017. Cela corrobore l'analyse de Pitt (1981), selon laquelle la falsification des statistiques est plus répandue lorsque les volumes d'échanges sont importants. (ii) La fausse facturation à l'importation se caractérise par une sous-facturation, ce qui indique que l'objectif principal de ces transactions est d'éviter les droits de douane (Bhagwati, 1964 ; Morgenstern, 1963 ; Jackson, 2003). (iii) La fausse facturation à l'exportation se caractérise à la fois par une sous-facturation et une surfacturation et est moins importante en volume que la première. Ici, l'objectif de bénéficier de subventions à l'exportation (par surfacturation) ne serait pas le seul ; il est donc important d'étudier ce phénomène. En effet, si certains produits d'exportation sont soumis à des taxes à l'exportation (comme c'est le cas pour les noix de cajou) et que les conditions de la demande sont telles que le producteur supporte une partie de la charge fiscale, l'exportateur a intérêt à contourner ces restrictions commerciales en sous-déclarant les quantités exportées. De plus, l'existence d'un marché parallèle des changes FCFA/naïra incite les opérateurs à sous-estimer leurs exportations et à vendre sur le marché informel tout en bénéficiant de la prime destinée à financer ce marché (Bhagwati, 1981).

4.1.4. Pays partenaires impliqués dans la fausse facturation dans le commerce du Bénin

Le tableau 3 permet d'identifier les pays partenaires du Bénin avec lesquels les écarts sont les plus importants au cours des cinq dernières années (2013-2017). Sur les dix (10) principaux pays partenaires commerciaux du Bénin, onze ont enregistré des niveaux de fausse facturation dépassant 100 % des flux commerciaux enregistrés pendant au moins une année. Seule la France présente des statistiques cohérentes avec celles du Bénin, avec des écarts ne dépassant pas 20 % des échanges au cours des cinq années considérées. Ainsi, pour les flux d'importation, le principal partenaire du Bénin en matière de fraude commerciale est la Chine, avec une moyenne de près de 916 % entre 2013 et 2017, les taux ayant atteint des records de plus de 1 121 % et 1 021 % en 2014 et 2015, respectivement. Bien que les taux restent très élevés, on observe une tendance à la baisse de 200 % et 300 % par rapport à 2015, respectivement en 2016 et 2017. En deuxième position vient la Malaisie, avec une proportion moyenne de facturation erronée de près de 500 %, un pic de 932 % en 2014, puis des baisses remarquables de 442 %, 600 % et près de 800 % de facturation erronée. Viennent ensuite les États-Unis, avec une proportion moyenne de fausses factures de 334 % et un pic de 682 % en 2015, suivi de baisses substantielles les années suivantes. L'Inde arrive en quatrième position, avec une proportion moyenne de fausses factures de 160 % et un pic de plus de 500 % en 2014. Comme pour les pays précédents, on observe des baisses au cours des années suivantes, mais celles-ci sont plus marquées, ramenant les écarts à moins de 20 % entre 2015 et 2017. Viennent ensuite des pays comme les Émirats arabes unis, la Belgique et la Thaïlande, avec des proportions moyennes de 146 %, 92 % et 76 % respectivement. Ces derniers pays ont également vu leurs taux de fausses factures baisser au cours des deux dernières années. Cette tendance à la baisse des pratiques illégales et des erreurs dans le commerce extérieur du Bénin est de

bon augure et témoigne des efforts déployés par les autorités politiques, à travers des politiques et des mesures commerciales visant à réduire les flux commerciaux non déclarés (par exemple, PVI, PVI-NG, renforcement des capacités de l'administration douanière).

En ce qui concerne les flux d'exportation, le premier partenaire en matière de fausses factures est l'Inde, avec une proportion moyenne de fausses factures dans le flux enregistré de près de 270 % entre 2013 et 2017. On note un pic en 2014 de 350 %, suivi de légères baisses les années suivantes. En deuxième position, on trouve le Vietnam avec une proportion moyenne de plus de 180 %. On note également un pic en 2016 de 406 %, suivi d'une forte baisse de près de 300 % en 2017. En troisième position vient la Chine, avec une proportion moyenne de fausses factures de près de 110 %, et un pic en 2014 de près de 180 %. En quatrième position vient la Malaisie, avec une proportion moyenne de fraude de 93,5 % ; toutefois, ces proportions sont restées relativement stables sur la période considérée. Enfin, on trouve le Danemark, avec une proportion moyenne établie autour de 82,3 % et un pic en 2014. Dans des proportions moindres, on trouve, par ordre décroissant, le Nigeria (77,1 %), la Turquie (44,3 %), le Niger (24,7 %), l'Égypte (19,6 %) et enfin le Bangladesh (16,3 %). Rappelons qu'à l'exception de la Turquie, ces principaux partenaires en matière de fraude sont également les principaux partenaires commerciaux enregistrés.

L'évolution du volume des importations ces dernières années est en partie favorisée par les réexportations. En effet, les réexportations de marchandises importées légalement (ou quasi-contrebande) constituent une composante particulièrement importante du commerce en Afrique. Il s'agit de « réexportations » où les marchandises sont officiellement importées dans un pays à faible fiscalité ou à faible coût dans le but de les transborder, légalement ou illégalement, vers des pays voisins où la fiscalité est plus élevée, où s'appliquent des quotas d'importation issus de services de facilitation des échanges, ou encore où les normes réglementaires sont plus strictes (Golub, 2015). Ainsi, la combinaison de la politique commerciale protectionniste du Nigeria et de la taille de ses marchés a conduit à la création d'un commerce de réexportation au Bénin, dans le cadre duquel les importations provenant de l'extérieur de la région (par exemple, des pays d'Asie et de l'UE) transitent par le Bénin avant d'être pour la plupart introduites en contrebande au Nigeria. D'après l'enquête ECENE (INSAE, 2011), les réexportations illégales du Bénin vers le Nigeria s'élevaient à plus de 267 milliards de FCFA pour la seule année 2009, tandis que pour la même année, les réexportations légales sont estimées à seulement 34 milliards de FCFA, soit environ 8 % des réexportations illégales (Bessan, 2019). Ainsi, la fausse facturation est encouragée par le commerce de réexportation et pourrait être réduite si les politiques d'incitation à la réexportation étaient supprimées.

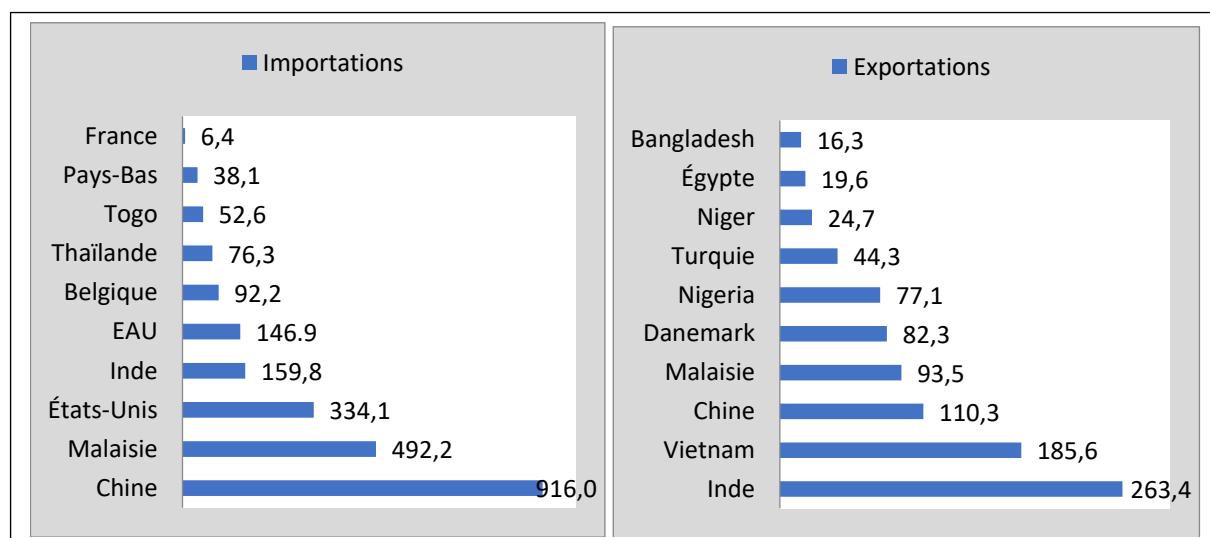
L'évolution de ces statistiques appelle deux remarques principales : (i) les principaux partenaires commerciaux légaux du Bénin sont également les principaux partenaires de fraude ; ainsi, plus le volume échangé est important, plus la fraude est importante, parfois de manière plus que proportionnelle (près de 300 % de fraude pour un commerce enregistré de 76 %) ; le volume des échanges ou le type de produits peut être à l'origine de telles pratiques. (ii) Les importations destinées à la réexportation peuvent être une source de fausses factures dans le commerce du Bénin en raison de ces volumes élevés destinés à approvisionner les marchés des pays voisins.

Tableau 3 : Principaux partenaires en matière de fausse facturation au Bénin de 2013 à 2017 (%)

		Fausses factures en proportion des flux enregistrés par pays partenaires									
Années		2013		2014		2015		2016		2017	
Erreurs de facturation		Sous	Plus	Insuffisance	Sursimulation	En dessous	Plus	Moins	Plus	Moins	Plus
Importations	Chine	914,5		1 121,15		1 021,46		820,9		701,8	
	Malaisie	580,6		932,08		480,28		330,1		139,2	
	États-Unis	274,0		231,48		682,02		300,4		182,5	
		7						5		1	

	Inde	163,69	538,16	67,95	12,48	16,84
	EAU	199,61	134,09	245,36	8,59	
	Belgique	124,05	146,44	132,03	37,97	20,24
	Thaïlande	94,52	153,69	13,02	60,25	60,11
	Togo	60,25		52,74	34,08	50,17
	Pays-Bas	17,11	16,08	74,72	22,5	60,09
	France	3,97	15,17	1,65	10,58	0,54
Exportations	Inde	177,82	350,34	326,99	239,78	221,99
	Vietnam	196,33	93,49	127,94	406,56	103,58
	Chine	70,94	179,43	136,87	103,02	61,20
	Malaisie	83,25		97,94	99,94	90,46
	Danemark	23,92	88,08	99,97	99,80	99,90
	Nigeria	47,38	97,15	89,57	74,93	76,25
	Turquie	1467,02	96,18	41,01	5,41	34,75
	Niger	26,44	1,96	2,62	27,8	64,83
	Égypte	1,09	77,79	8,38	7,03	3,91
	Bangladesh	12,94	27,7	10,77	23,89	

Source : Auteurs (2019) d'après les données Comtrade 2019



Source : Auteurs (2019) d'après les données Comtrade 2019

Figure 4 : Part moyenne de la sous-déclaration des importations par partenaire (2013-2017 en %)

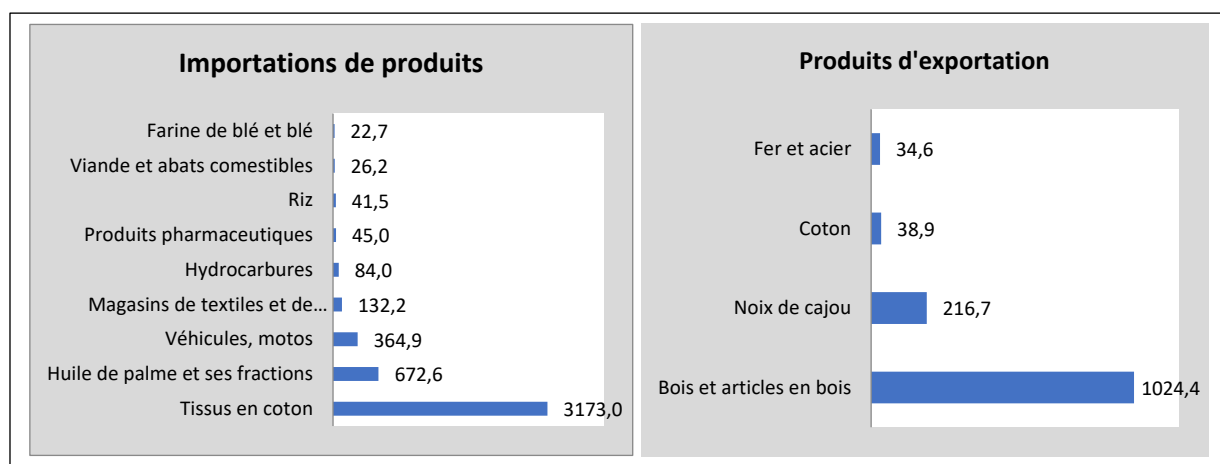
4.1.5. Fausses facturations par principaux produits dans le commerce du Bénin

Lorsque l'on affine l'analyse au niveau des produits, les résultats deviennent plausibles. En effet, à partir du tableau 4, nous cherchons à détecter les fausses déclarations en fonction des principaux produits échangés. Nous avons sélectionné treize produits, dont neuf sont des importations et quatre des exportations. D'une manière générale, s'il est vrai que les volumes de fraude les plus importants concernent les principaux partenaires commerciaux, en ce qui concerne les produits, ce ne sont pas les produits principaux qui sont les plus exposés aux pratiques illégales. La fraude est la plus élevée pour les produits qui représentent une part plus faible des échanges mais qui font l'objet de mesures commerciales restrictives encourageant la fraude.

Tableau 4 : Principaux produits faisant l'objet de fausses factures (%)

		Fausses factures en proportion du flux enregistré par produit									
Années		2013		2014		2015		2016		2017	
Erreurs de facturation		Sous	Plus	Insuffisance	Sursimulation	En dessous	Plus	Moins	Plus	Moins	Plus
		Importations	Tissus en coton	3356,3		3103,1		3336,0		3044,1	
	Huile de palme et ses fractions	823,1		1491,4		468,2		461,2		119,2	
	Véhicules, motos	494,5		586,9		515,5		109,1		118,4	
	Magasins de textile et de seconde main	126,1		115,1		91,1		122,8		211,1	
	hydrocarbures		86,5		87,0		62,8		90,0		93,6
	Produits pharmaceutiques	77,7		67,6		62,5		15,5		1,9	
	Riz	100,2			19,2	16,0		4,8			67,0
	Viande et abats comestibles	11,8		33,1			3,79		55,8		46,3
	Farine de blé et blé		28,6		21,6		4,68		35,2		23,4
Exportations	Bois et articles en bois	694,5		1 800,8		827,4		1 306,0		493,5	
	Noix de cajou	116,5		162,1		231,4		370,9		202,4	
	Coton	4,9		63,1		20,06		59,6		46,6	
	Fer et acier		13,0		38,7		35,3		53,6		32,2

Source : auteurs (2019) d'après les données Comtrade 2019



Source : auteurs (2019) d'après les données Comtrade 2019

Figure 5 : Part moyenne de la fausse facturation par grands produits (% 2013-2017).

En termes de flux d'importation, les produits les plus touchés par la fraude, par ordre d'importance, sont : les tissus de coton et similaires (3173 %), l'huile de palme et ses fractions (672,6 %), les véhicules, les motocycles et leurs accessoires (364,9 %), ainsi que les textiles et les articles d'occasion (133,2 %), alors que, par exemple pour l'année 2017, leur part dans les échanges enregistrés n'était respectivement que de 0,84 %, 6,6 %, 5 % et 0,64 %. En revanche, les produits dont le poids est important dans les importations, tels que le riz (35 %) et les hydrocarbures (17,3 %), sont moins exposés aux pratiques illégales, avec en moyenne 41,5 % et 84 % de fausses factures. Il existe toutefois des produits dont les parts dans les échanges sont relativement faibles (respectivement 3,3 %, 1,7 % et 3,0 %) et qui sont également moins exposés aux pratiques illégales. Il s'agit de la viande et des abats comestibles, de la farine et du blé, ainsi que des produits pharmaceutiques, qui présentent des taux de fraude de 26 %, 22,7 % et 45 %, respectivement. Ces produits sont essentiellement importés de France, le pays le moins sujet à la fraude dans les transactions avec le Bénin, selon l'analyse ci-dessus. Pour ces produits, les statistiques sont, sans surprise, stables depuis plusieurs années (voir tableau 4). Cela conduit à la conclusion que si la fraude sur les factures de produits vise des produits représentant une faible part des échanges, le sérieux ou non du partenaire commercial peut conduire à limiter ou à accroître cette fraude. Une autre constatation est que les produits faisant l'objet de fausses factures sont principalement des produits de réexportation. Le tableau 5 ci-dessous montre la part des réexportations dans les importations du Bénin pour certains produits clés de réexportation.

Tableau 5 : Quantité et part des réexportations vers le Nigeria pour les principaux produits

	Riz		Huile de palme		Voitures d'occasion	
	Quantité (tonnes)	Part en % des importations	Quantité (tonnes)	Part en % des importations	Quantité (nombre)	Part en % des importations
2011	112,3	41,59	122,6	7,2	358 181	71,91
2012	294,4	53,29	94,9	17,8	334 488	82,59
2013	854,2	62,82	146,8	28,4	343 890	84,49
2014	848,0	61,62	102,1	38,6	353 146	79,19
2015	751,2	33,88	147,6	14,2	285 587	78,75
2016	403,0	37,67	97,9	32,9	79 093	61,21

Source : Rapport de la mission d'évaluation de la compétitivité des produits sur le marché nigérian, 2017

En effet, selon les données de la Banque mondiale de 2019, le commerce informel de réexportation et de transit vers le Nigeria représente 20 % du PIB du Bénin. Le commerce de réexportation se concentre sur quelques produits soumis à des droits de douane élevés ou à des interdictions d'importation au Nigeria, tels que le riz, l'huile de palme, les textiles et les voitures d'occasion. Le tableau 5 ci-dessus montre l'évolution des réexportations vers le Nigeria de ces produits. En moyenne, de 2011 à 2016, l'évolution des réexportations de ces produits suit celle des importations. En moyenne, près de 50 % du riz, 27 % de l'huile végétale et 80 % des voitures d'occasion sont importés de l'étranger puis réexportés vers le Nigeria.

En termes de flux d'exportation, les produits concernés par la fraude sont le bois et les produits dérivés du bois (1 024 %) et les noix de cajou (216,7 %). De même, comme ci-dessus, le coton, premier produit d'exportation du Bénin (représentant près de 50 % des exportations en 2017), n'enregistre qu'une part moyenne de fausses facturations d'environ 39 %. Alors que le bois et les produits dérivés du bois, qui représentent 0,25 % des exportations, enregistrent des proportions de fraude stupéfiantes, avec une moyenne supérieure à 1 000 %. Toutefois, cette règle ne s'applique pas aux noix de cajou qui, bien qu'elles représentent plus de 13 % des exportations du Bénin en 2017, affichent un taux de fraude moyen de près de 185 %. Ce résultat corrobore notre conclusion antérieure concernant le sérieux ou non du partenaire commercial. En effet, la majeure partie de la production de noix est exportée vers l'Inde, qui est l'un des partenaires commerciaux du Bénin où la fraude est très répandue (2e, voir figure 5). Il en va de même pour le fer et l'acier : bien que leur part dans les échanges soit faible (0,51 %), le taux de fraude

n'est pas élevé (35 %) ; toutefois, ce taux a augmenté de près de 22 % entre 2013 et 2017, ce qui confirme notre conclusion sur le degré de fiabilité du partenaire, car ce produit est principalement exporté vers le Vietnam et la Chine, respectivement 1er et 3e pays en termes de fraude à l'exportation.

En outre, alors que l'on observe globalement une tendance à la baisse des fausses factures enregistrées par les pays partenaires ces dernières années, ce constat est mitigé lorsque l'analyse est ramenée au niveau des produits. En effet, une tendance à la baisse n'est observée que pour des produits tels que les véhicules et les motocycles (74,5 %), les produits pharmaceutiques (100 %), l'huile de palme et ses fractions (84,5 %), ainsi que le bois et les produits dérivés du bois (29,4 %). Pour ces deux derniers produits, il convient de noter une forte augmentation en 2016 (année marquée par des mesures fiscales et des restrictions commerciales très importantes) avant le recul observé en 2017. Nous constatons une stabilité des proportions de fraude pour des produits tels que les tissus de coton (3000 %), les hydrocarbures (80 %) et le coton (40 %). En revanche, des augmentations sont enregistrées pour des produits tels que les textiles et les articles d'occasion (62,4 %), la viande et les abats comestibles (158,2 %), le riz (519 %), le fer et l'acier (22 %) et les noix de cajou (81,5 %).

4.2. Quelques raisons expliquant les écarts dans le commerce extérieur bilatéral du Bénin

L'économie du Bénin est unique, et la tendance à la hausse des écarts commerciaux, outre les causes traditionnelles, repose également sur des causes spécifiques au Bénin.

4.2.1. Le rôle ambigu des mesures tarifaires et non tarifaires

Ces augmentations de la fraude ont été justifiées par le durcissement des mesures commerciales ces dernières années. En effet, en octobre 2016, 15 produits d'importation ont été déclarés interdits par les douanes béninoises par la note de service 396/DGDDI/DLRI relative à « l'interdiction temporaire de la mise en libre pratique de certains produits par voie terrestre ». Il s'agit de produits alimentaires tels que : la farine de blé, les pâtes, les huiles végétales, la viande et les abats congelés, le lait, les sardines, les concentrés de tomates, les boissons alcoolisées, la levure alimentaire, les vêtements et articles de bonneterie d'occasion, les chaussures et les sacs chinois, les meubles et le cuir, les pneus, le riz et les tissus. En outre, en ce qui concerne la viande et les abats comestibles, un arrêté interministériel du 24 avril 2017 a été signé par le gouvernement afin d'interdire l'importation de viande et de produits carnés en provenance du Brésil déclarés impropres à la consommation humaine. Cette mesure d'interdiction concerne également l'importation de viande congelée, quelle que soit son origine, par les frontières terrestres.

En ce qui concerne les produits d'exportation tels que les noix et le bois d'acajou, on constate un durcissement de la fiscalité et des procédures d'exportation. Pour n'en citer que quelques-unes, le gouvernement béninois a instauré, lors d'un de ses conseils des ministres en avril 2017, une taxe supplémentaire de 50 FCFA par kilo de noix brutes exportées. Cette taxe s'ajoute à la taxe à l'exportation de 10 FCFA par kilo, appelée « contribution à la recherche agricole », prévue par la loi de finances de 2017. Par ailleurs, l'exportation de noix de cajou par voie terrestre est interdite. De même, pour le secteur du bois, ce dernier n'étant pas organisé, le Conseil des ministres du mercredi 13 avril 2016 avait décidé de suspendre l'exportation de bois et les autorisations d'exploitation des produits forestiers afin d'assainir le secteur. Pour relancer le secteur, une grille fiscale différenciée en fonction du volume est appliquée selon le niveau de transformation. Outre les droits d'importation et d'exportation forestiers, une taxe douanière basée sur le volume a été introduite. De plus, des mesures de conservation ont été prises pour protéger les forêts gravement menacées de destruction. Ces mesures ont donc incité les acteurs à multiplier la fraude sur ces produits en contournant les mesures mises en place. La figure 6 classe les produits faisant l'objet de fausses facturations au Bénin.

De plus, tous les écarts constatés sur la période 2013-2017 relèvent de la sous-facturation (à l'exception de la farine de blé, des hydrocarbures et du fer et de l'acier), ce qui confirme la conclusion de certains travaux selon laquelle l'évasion des droits de douane et des taxes est l'une des principales motivations de la fraude (Farzanegan, 2008 ; Golub et Mbaye, 2009 ; Golub, 2012 ; Benjamin et al., 2012 ; Berger et Nitsch, 2015).

4.2.2. Le rôle des mesures de flexibilité : la pratique de la valeur ajustée et l'incitation à la réexportation

Au Bénin, deux types de dédouanement sont appliqués. Les droits de douane s'appliquent soit à la valeur transactionnelle des marchandises, soit à la valeur ajustée. La valeur ajustée résulte d'une mesure d'assouplissement des opérations de dédouanement pour les biens de consommation, principalement les produits alimentaires et les textiles (voir tableau 6). Compte tenu de la lourde charge fiscale (les droits cumulés s'élèvent respectivement à plus de 34 % et 60 % de la valeur marchande de la farine de blé et des tissus), cette mesure consiste à réduire la valeur transactionnelle avant l'application des droits de douane afin d'encourager les importations de biens non produits localement, tout en mettant en œuvre la politique sociale de l'État. Par exemple, en juin 2018, une tonne de farine de blé avait une valeur transactionnelle de 270 000 FCFA, tandis que la valeur ajustée était de 150 000 FCFA, soit 55 % de la valeur transactionnelle¹². Bien qu'elle constitue une perte de recettes fiscales pour l'État, cette mesure revêt une connotation sociale car elle facilite l'achat de ces biens par les segments défavorisés de la population. De plus, cette pratique constitue un biais dans les statistiques douanières béninoises. Une réserve s'impose donc quant à la qualité et à la disponibilité des statistiques sur le commerce béninois, un constat déjà relevé par une étude de la Banque mondiale en 2015 sur la compétitivité et le commerce au Bénin. En effet, c'est la valeur ajustée qui apparaît dans les données douanières du Bénin transmises à Comtrade¹³.

De plus, la mise en œuvre de ces valeurs ajustées justifie en partie la tendance à la hausse des écarts dans le commerce bilatéral et constitue ainsi une cause importante de fausse facturation dans le commerce du Bénin. En effet, lorsque l'on compare les statistiques miroirs des importations, l'écart est très important (6,1 milliards de dollars en 2011 et 2,72 milliards de dollars en moyenne). Où vont ces importations ? Il est peu probable qu'elles soient absorbées par le marché intérieur du Bénin, car elles représentaient 80 % du PIB du pays en 2011 et près de 45 % du PIB en moyenne. Il est plus probable que bon nombre, voire la totalité, de ces importations « non comptabilisées » soient en réalité frauduleuses. Les importations sous-évaluées parce qu'elles sont importées sous le régime normal, déclarées pour la consommation locale, sont ensuite réexportées frauduleusement vers le Nigeria. La valeur brute du commerce de transit avec le Nigeria est estimée à plus des deux tiers du PIB du Bénin, et sa contribution en termes de valeur ajoutée est estimée à environ 20 % du PIB (Golub 2012). De plus, les produits concernés par ce processus de dédouanement sont précisément ceux qui sont interdits ou soumis à de sévères restrictions commerciales au Nigeria. Le tableau ci-dessous compare les produits soumis à la captation de valeur avec ceux qui sont interdits ou soumis à des droits de douane élevés au Nigeria.

Tableau 6 : Produits faisant l'objet d'un assouplissement au Bénin vs produits interdits au Nigeria

Produits soumis à une valeur ajustée		Produits interdits au Nigeria / Produits de réexportation	
Tomate	Riz,	Volaille surgelée	Articles sanitaires et ménagers en plastique
Lait concentré sucré	Viande surgelée	Viande (porc, bœuf)	Pneus rechapés et usagés
Lait concentré non sucré	(saucisses, abats de volaille, gésiers),	Œufs d'oiseaux	Papier hygiénique et carton ondulé
Chewing-gum	Poisson surgelé,	Huiles et graisses végétales raffinées	Tapis et autres revêtements de sol textiles
Bonbons	Pâtes,	Sucre de canne ou de betterave et	Sacs et valises
Biscuits	Farine de blé,	Beurre, poudre et	Bouteilles en verre creuses
Bougies cubes	Sucre en poudre,	tourteaux de cacao	
Allumettes	Tissus cirés,	Spaghetti et nouilles	
Huile de palme raffinée	Tissus Hitarget,	Jus	
Huile végétale	Tissu synthétique		

¹² Informations obtenues lors d'entretiens avec des acteurs du commerce extérieur du Bénin. Il s'agit des douanes, du Contrôle du Bénin, de l'INSAE, de la PAC et du ministère du Commerce.

¹³ Les valeurs des transactions ne sont pas enregistrées par les douanes béninoises ; c'est le Contrôle du Bénin qui tient ces statistiques aujourd'hui depuis la mise en place du PVI.

		Eaux (minérales et gazeuses) Ciment Médicaments divers Déchets pharmaceutiques Savons et détergents Spirales anti-moustiques	Compresseurs d'occasion, climatiseurs, réfrigérateurs et congélateurs d'occasion. Véhicules d'occasion Meubles Stylos à bille et pièces de monnaie
--	--	---	---

Source : Extrait de la note de service n° 1020-DGDDI-DBP du 10 avril 2017, et Bessan (2019).

4.2.3. Rôle du Programme de vérification des importations (PVI) dans la réduction des écarts

Un autre facteur important dans la réduction des écarts commerciaux est la mise en œuvre du Programme de vérification des importations. En effet, la note n° 551/DRAL/R3 relative à la mise en œuvre de l'arrêté interministériel n° 161/Mef/Mpdepp-Cag/Mdcemtip du 31 mars 2011 a été adoptée par les douanes. Ladite note de service concerne la mise en œuvre du décret n° 2011-106 du 26 mars 2011 instituant un programme de vérification des importateurs (PVI) au Bénin, avec pour corollaire l'obligation pour les inspecteurs du poste douanier du Port autonome de Cotonou de « tenir compte du certificat de vérification délivré par la société Benin Control-SA pour le dédouanement des marchandises dont la valeur FOB est supérieure ou égale à 500 000 francs CFA ». Cela implique l'utilisation de la valeur indiquée dans le certificat de vérification de la société Benin-Control-SA pour le dédouanement de toute marchandise dont la valeur FOB est supérieure à 500 000 FCFA. Les marchandises exemptées de l'obligation de se soumettre à l'IVP sont énumérées dans le tableau 7 ci-dessous.

Comme indiqué ci-dessus, l'IVP est un mécanisme de vérification de la valeur des marchandises entrant au Bénin, qui repose à la fois sur des contrôles documentaires, basés sur les documents présentés par les importateurs, et sur des contrôles physiques utilisant des scanners et des systèmes de suivi. Son objectif est d'améliorer les recettes douanières en luttant contre la fraude douanière, en facilitant le dédouanement des marchandises et en renforçant les capacités de l'administration douanière. L'IVP a été suspendu 17 mois après sa mise en œuvre, puis renouvelé cinq ans plus tard par le biais de l'IVP-New Generation en 2017 ; ses effets restent palpables sur la sous-facturation. Le PVI et l'IVP-NG ont modifié les habitudes des agents portuaires. L'analyse des statistiques depuis l'avènement de ce programme montre une réduction significative de la fraude, d'une manière générale. Quant à l'analyse au niveau des produits, les écarts restent élevés et persistants pour certains produits, à savoir les produits soumis à une valeur ajustée tels que les tissus, l'huile de palme, les biens d'occasion, etc.

Tableau 7 : Liste des produits non soumis à l'IVP

<i>Produits exemptés du PVI</i>	
Pierres et métaux précieux ; objets d'art ; Explosifs et articles pyrotechniques, Munitions et armes autres que celles destinées à la chasse et/ou au sport, ainsi que les matériels et équipements similaires importés par l'armée pour son propre compte ; Animaux vivants ; Métaux usagés et pneus usagés ; Plantes, semences et produits horticoles ; Films cinématographiques exposés et développés ; Journaux et périodiques d'actualité ; Médicaments et produits pharmaceutiques ;	Effets personnels et objets ménagers, y compris les véhicules d'occasion ; Colis postaux ; Dons effectués à des personnes physiques et morales de droit public ; Importations effectuées par les administrations pour leur propre compte ; Fournitures destinées aux missions diplomatiques et consulaires ainsi qu'aux agences des Nations Unies, importées directement par celles-ci pour leur propre usage ; échantillons commerciaux ; Les marchandises totalement exonérées de droits et de taxe sur la valeur ajoutée.

Source : Calcul de l'auteur basé sur les données de

http://benincontrol.net/wpcontent/uploads/2017/01/marchandises_soumises_contrle_liste_exemptions.pdf

4.3. Facteurs déterminants du volume de la sous-facturation dans les statistiques

4.3.1. Validation des résultats

Dans cette section, nous identifions les déterminants significatifs des écarts dans les statistiques commerciales relatant les importations/exportations du Bénin avec ses principaux partenaires commerciaux à l'aide de statistiques miroirs. Rappelons que cette méthode ne permet pas de tester l'exactitude des données ; nous évaluons plutôt leur cohérence. Cela est particulièrement pertinent dans l'analyse empirique suivante basée sur la spécification (3). Nous estimons pour chaque flux commercial une équation à l'aide de l'estimateur PCSE avec autocorrélation contemporaine afin de démontrer la pertinence de l'estimateur choisi et l'existence d'une autocorrélation entre les panels. L'autocorrélation choisie est alors spécifique à chaque produit, car cela nous permet d'obtenir de meilleurs résultats. De plus, Beck et Katz (1995) plaident en faveur de l'estimation de paramètres AR spécifiques au panel, par opposition à un paramètre AR unique pour tous les panels. Les résultats de l'estimation sont présentés dans le tableau 8.

4.3.2. Résultats de l'estimation et analyse économique

Pour les flux d'importation (PCSE 1), les variables sélectionnées expliquent 70 % de la divergence commerciale, et le modèle est statistiquement significatif à 1 %. Toutes les variables considérées ont les signes attendus et sont significatives, à l'exception de l'écart tarifaire entre le Nigeria et le Bénin et de la probabilité de sous-facturation. Les droits de douane ont un effet positif sur la divergence, ce qui signifie qu'une augmentation de 1 point de pourcentage des droits de douane accroît la divergence due à la fraude de 0,59 point de pourcentage. Ce résultat corrobore des travaux antérieurs qui concluent que les droits de douane sont la principale raison de la contrebande de marchandises visant à éviter leur paiement. Au Bénin, la mise en œuvre du tarif douanier commun de la CEDEAO en 2015 a consisté à relever le niveau des droits de douane par rapport aux pays de la sous-région. De même, l'effet positif de l'écart de droits de douane entre le Bénin et le Nigeria corrobore nos résultats. La politique commerciale du Bénin s'inspirant largement de celle du Nigeria, toute augmentation de 1 point de pourcentage des droits de douane nigériens par rapport à ceux du Bénin entraîne une augmentation de 0,13 point de pourcentage de la divergence due à la fraude. Compte tenu de la construction de cette variable explicative, à partir du WIP théorique, nous concluons que les hypothèses sont corroborées par ce résultat, malgré son insignifiance. Ainsi, si cet écart existe entre les deux pays voisins, la fraude augmentera. Cette affirmation repose sur une relation non linéaire entre les taux de droits de douane et les recettes, de type courbe de Laffer.

Cependant, la variable « part des produits dans le commerce » (POC) est négative et significative au niveau de risque de 1 %. L'augmentation de la part du commerce total pourrait correspondre à une plus grande précision des données et donc à une réduction de la fraude à l'importation. En effet, une part plus élevée suggère que le gouvernement dépend davantage de cette source de recettes. En ce sens, la valeur marginale pour le gouvernement d'une unité d'importation de ce produit à volume plus élevé est supérieure à la valeur marginale pour le gouvernement d'une unité d'importation d'un produit à volume plus faible. Par conséquent, quel que soit le niveau de ressources dont disposent les autorités douanières, il est optimal de les allouer de manière à maximiser la précision des registres d'importation pour les importations à volume élevé. Les résultats obtenus invalident les travaux antérieurs qui établissaient un lien entre le dynamisme de l'évolution du commerce d'importation et les écarts, selon lesquels le commerce légalement enregistré servirait de tremplin à des volumes de fraude plus élevés. S'il est vrai qu'il est plus facile de dissimuler la valeur des marchandises lorsque le volume est important, cela peut également s'accompagner d'un renforcement des contrôles, en particulier dans un pays comme le Bénin qui dépend fortement des ressources fiscales pour financer sa politique nationale.

Les variables « périssabilité des produits » (PP) et « programme de vérification des importations » (IVP) sont toutes deux négatives et significatives. Les produits périssables, généralement des denrées alimentaires, sont difficiles à dissimuler et sont donc moins exposés à la fraude. De même, la mise en œuvre du programme de vérification des importations constitue un bon moyen de réduire la fraude. Les variables RDP et MNT sont des facteurs incitant à la fraude. En effet, les pays asiatiques sont présents dans tous les secteurs et échangent avec le reste du monde en très grands volumes (par exemple, la Chine détient le record mondial en termes d'exportations et d'importations en 2018), ce qui augmente les

risques de fraude. Cela concorde avec le fait que la plupart des produits soumis à une valeur ajustée proviennent de pays asiatiques. De plus, les mesures tarifaires et non tarifaires mises en œuvre par le gouvernement ces dernières années ont entraîné une augmentation du niveau de fraude, déjà élevé.

L'équation de régression pour les exportations (PCSE 2) donne un R-carré égal à 0,52 et une valeur p de la statistique de Wald significative à un niveau d'erreur de 1 %. Le signe négatif de la constante ne corrobore pas l'analyse de Jackson (2003), qui justifie ce paramètre par la différence CIF-FOB si le modèle est bien spécifié. Ainsi, le signe négatif indique que les différences relativement importantes entre les produits d'exportation pourraient être plus que de simples différences de coûts de transport ou de taux de change ; il pourrait s'agir d'un problème de fraude. Cela justifie la signification de cette variable. La variable des recettes douanières à l'exportation (DR) a été omise car elle est fortement corrélée à la variable CDP. De plus, la politique de promotion des exportations du Bénin prévoit très peu de taxes sur ses exportations (0,85 % de taxe routière).

Les variables PDC et PP ont des signes attendus négatifs et sont significatives au niveau de 1 % respectivement. Ce dernier résultat est contraire à celui constaté par Mitaritona et al. (2017) dans le contexte du commerce transfrontalier informel. À l'instar des flux d'importation, lorsque les flux d'exportation deviennent significatifs, la fraude diminue avec quelques différences pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus. En effet, les exportations du Bénin ne sont pas très diversifiées, et il va sans dire que des contrôles stricts sont appliqués au petit nombre de transactions qui ont lieu.

Nous notons également que plus le produit est périssable, moins il est sujet à la fraude.

Ce résultat imprévisible témoigne des efforts déployés par les pouvoirs publics pour soutenir les producteurs. En effet, le Code des investissements et le régime des zones franches industrielles (ZFI) prévoient diverses réductions, exonérations ou autres incitations fiscales (y compris les droits d'importation) également sur les matières premières et les emballages importés pour la fabrication de produits destinés à l'exportation. Les exportations de produits transformés ou fabriqués dans les zones franches et les points francs par des entreprises agréées au titre du régime ZFI ne sont soumises qu'au paiement de la taxe routière. Toutefois, depuis l'entrée en vigueur du TCA de la CEDEAO, les entreprises agréées au titre du régime ZFI ne bénéficient plus de préférences tarifaires au sein des pays de la région tels que le Nigeria, puisque l'origine communautaire n'est pas conférée à leurs produits. Cependant, depuis 2016, à la suite d'un amendement au Code des investissements, les entreprises agréées au titre des dispositions ZFI peuvent renoncer à ce régime pour opter pour les avantages offerts par le Code des investissements. Au sein de la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin (CCIB), le Centre de ressources AGOA, en place depuis 2010, aide les exportateurs béninois à bénéficier des avantages (préférences commerciales) offerts dans le cadre de l'AGO. En 2014, le gouvernement a créé l'Agence de promotion des investissements et des exportations (Apiex) sous l'égide de la présidence de la République afin de soutenir les exportations et les investissements au Bénin. Elle est issue de la fusion de l'Agence béninoise de promotion du commerce (ABePEC), du Guichet unique pour la formalisation des entreprises (GUFÉ) et du Conseil présidentiel de l'investissement (CPI). Les activités de promotion des exportations de l'Apiex comprennent la diffusion d'informations commerciales sur les marchés extérieurs. Les autres variables ne sont pas significatives.

Les résultats des estimations par micro-panel du volume de la sous-facturation sont présentés dans le tableau 8. Nous avons ensuite effectué une estimation pour l'ensemble des échanges (PCSE 3) afin de tester la robustesse des résultats. En ce qui concerne la signification individuelle, ce modèle confirme les résultats précédents obtenus avec quelques nuances. En effet, la divergence de la valeur d'un produit est influencée de manière positive et significative par les droits de douane et leur différentiel, les recettes douanières, la région d'origine/de destination du produit, ainsi que les mesures tarifaires et non tarifaires. En revanche, elle est influencée de manière négative et significative par des paramètres tels que la part du produit dans les échanges commerciaux, la périssabilité du produit et la mise en œuvre du programme de vérification des importations (PCSE 3). Ainsi, le volume de la divergence commerciale augmente avec l'augmentation de la DD ou des recettes douanières, ou lorsqu'un produit est soumis à des mesures tarifaires, ou encore si le produit provient d'un pays asiatique ou est destiné à un pays asiatique. Ce résultat reflète la réalité des données, qui montrent une tendance à la surfacturation plutôt qu'à la sous-facturation des produits d'exportation, en particulier pour des produits tels que le coton, le fer et l'acier.

Les noix de cajou et le bois sont davantage affectés par les mesures tarifaires et non tarifaires, de sorte que la tendance est davantage à la sous-facturation.

Tableau 8 : Résultats des estimations du panel microéconomique concernant le volume des fausses factures

Variables dépendantes	Fausse facturation des importations (LProFFI)	Fausse facturation des exportations (LProFFE)	Erreurs de facturation dans le commerce (LProFF)
Variables indépendantes	PCSE (1)	PCSE (2)	PCSE (3)
LDDB	0,5978209**		
LGapDD	0,1304491		
LPDC	-0,4053877***	-0,6022024***	-1,013781***
LRD			0,5513506***
ProBF	-0,1849049	0,4541019	-0,926***
RDP	1,799532***		1,739603***
MNT	0,3385664	0,6398891	0,580073**
PP	-1,706032***	-1,388092***	-0,4373348***
PVI	-0,3607894		-0,4373348***
Constante	1,600881**	-0,2495074	-8,327739***
Observations	40	20	65
R2	0,7080	0,5263	0,4714
Chi ² de Wald	144,99	39,06	338,70
Prob	(0,000)	(0,000)	(0,000)
Covariances estimées	36	10	91
Autocorrélations estimées	8	4	7
Rhos	-0,7738107	-0,1580122	0,8075481
	-0,1079255	0,0964239	0,6537239
	0,8329336	0,6349003	0,8171638
	.	0,0085179	0,6595134

	0,2711091		0,6675706
Coefficients estimés	9	5	8

NB : *, **, *** correspondent respectivement aux niveaux de signification de 10 %, 5 % et 1 %.
Source : calculs de l'auteur

Conclusion

Après avoir évalué les divergences dans les statistiques commerciales du Bénin, nous avons ensuite tenté d'en expliquer les causes à partir de deux ensembles de données (importations/exportations). En nous appuyant sur les travaux de Jackson (2003), inspirés par Sheikh (1974), nous avons élaboré un modèle de fausse facturation fondé sur les distorsions politiques et l'impact de la recherche de rente et des comportements illicites sur l'exactitude des données. La contribution à la littérature existante peut se situer à trois niveaux. Premièrement, à la suite de Jackson (2003), nous incluons dans le modèle des variables explicatives supplémentaires allant au-delà des simples droits d'importation. En stipulant que les parts nettes de chaque produit dans le commerce constituent des variables d'influence non négligeables. Deuxièmement, nous constatons que le différentiel de politique commerciale est une source de divergence accrue due à la fraude. Troisièmement, nous incluons dans nos spécifications des variables indicatrices qui soutiennent l'hypothèse selon laquelle certains produits sont plus faciles à faire passer en contrebande que d'autres en raison de leur caractère périssable ou non périssable, ou que les importations en provenance de certains pays sont plus faciles à dissimuler que celles provenant d'autres pays.

Bien qu'il puisse y avoir plusieurs raisons à ces écarts, il n'en reste pas moins que leur tendance à la hausse et leur volume élevé au cours des dernières décennies compromettent la précision de l'analyse économique et remettent en question le régime de politique commerciale du pays (valeurs ajustées). Le niveau d'enregistrement des statistiques béninoises doit donc être amélioré. Il n'est pas nécessaire que les enregistrements soient parfaits. Il suffit que les erreurs éventuelles dans les statistiques du pays soient soumises à des erreurs aléatoires. Pour réduire ces écarts, le Bénin doit gérer plus efficacement ses flux commerciaux internationaux en renforçant les contrôles douaniers aux frontières terrestres et aériennes. Il doit également renforcer les capacités des agents des douanes dans le système harmonisé de classification des produits à des niveaux désagrégés. Parallèlement, ses partenaires commerciaux, notamment ceux d'Asie, doivent contribuer à une gouvernance plus efficace du commerce international. La communauté internationale doit coopérer et coordonner la gestion de ses échanges commerciaux si l'on veut maîtriser l'ampleur de la fraude. À cette fin, il est clairement nécessaire d'harmoniser les législations commerciales nationales et internationales afin d'assurer la cohérence réglementaire, de rendre la détection efficace, de faciliter l'arrestation des contrevenants et de contrôler les erreurs de facturation commerciale. Enfin, les règles de l'OMC ne sont pas incompatibles avec cette suggestion politique et, par conséquent, une volonté politique accrue est nécessaire au Bénin.

Références :

- Azam, J. P., & Daubrée, C.** (1991). La détermination des taux de change parallèles en Afrique : Modèle macro-économique et test économétrique (Nigeria, Zaïre, Ghana). *Économie & prévision*, 97(1), 105-115.
- Banque mondiale** (2015). Actualisation de l'étude diagnostique pour l'intégration du commerce : République du Bénin : Des rentes à la compétitivité. Rapport n° 97242-BJ
- Barnett, R. C.** (2003). Contrebande, incertitude non fondamentale et volatilité des taux de change sur le marché parallèle. *Revue canadienne d'économie*, 36, 3, 701–27.
- Beck, N. et Katz, J. N.** 1995. Que faire (et ne pas faire) avec les données chronologiques et transversales. *American Political Science Review*, 89, pp. 634-647.
- Beja Jr, E. L.** (2008). Estimation de la sous-déclaration des exportations chinoises : 2000–2005. *China & World Economy*, 16(2), 82-92.
- Bensassi, S., Jarreau, J., & Mitaritonna, C.** (2016). Déterminants du commerce informel transfrontalier : le cas du Bénin. *Washington DC : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), document de travail AGRODEP*, 34.
- Berger, Helge et Volker Nitsch** (2012), « Gotcha! A Profile of Smuggling in International Trade », dans Cláudia Costa Storti et Paul De Grauwe (dir.) *Illicit Trade and the Global Economy*. Cambridge, MA : MIT Press.
- Berger, H., et V. Nitsch** (2008), « Gotcha : A Profile of Smuggling in International Trade », document de travail CESIFO n° 2475. Munich : CESIFO.
- Bessan, E.** (2019). État entrepôt et évasion fiscale : cas des réexportations du Bénin vers le Nigeria. *Repères et Perspectives Economiques*, 3(5).
- Bhagwati, J.** (1964). On the underinvoicing of imports. *Bulletin of the Oxford University Institute of Economics & Statistics*, 27(4), 389-397.
- Bhagwati, J.** (1967). Politiques fiscales, falsification des déclarations de commerce extérieur et balance des paiements. *Bulletin de l'Institut d'économie et de statistique de l'université d'Oxford*, 29(1), 61-77.
- Bhagwati, J.N., et B. Hansen,** (1973). Une analyse théorique de la contrebande. *Quarterly Journal of Economics*, 87, p. 172-187.
- Bhagwati, J.N. et T.N. Srinivasan,** (1974). Contrebande et politique commerciale dans : J.N. Bhagwati (dir.), *Transactions illégales dans le commerce international. Théorie et mesure. Études d'économie internationale*, 1, Amsterdam. p. 27-38.
- Biswas, A. et Sugata Marjit** (2007) : « Commerce préférentiel et fausses factures : quelques implications analytiques », *International Review of Economics & Finance*, volume 16, n° 1, p. 130-138.
- Boyce, J.K., et L. Ndikumana** (2001), « L'Afrique est-elle un créancier net ? Nouvelles estimations de la fuite des capitaux des pays d'Afrique subsaharienne fortement endettés, 1970-1996 », *The Journal of Development Studies* 38, 27–56.
- Caliendo, L., et Parro, F** (2015), Estimations des effets de l'ALENA sur le commerce et le bien-être. *The Review of Economic Studies*, 82, 1-44.

- Carrère, C., et Grigoriou, C.** (2014), « Les données miroirs peuvent-elles aider à rendre compte du commerce international informel ? », Document n° 65 de la série bleue de la CNUCED. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
- Daubrée, C.** (1995), « Marchés parallèles et équilibres économiques : Expériences africaines », Paris : Harmattan.
- De Boyrie, M. E., Pak, S. J., & Zdanowicz, J. S.** (septembre 2005). Estimation de l'ampleur de la fuite des capitaux due à des prix anormaux dans le commerce international : le cas de la Russie et des États-Unis. Dans *Accounting Forum* (vol. 29, n° 3, p. 249-270). Taylor & Francis.
- Farzanegan, M. R.** (2009), « Le commerce illégal dans l'économie iranienne : données issues d'un modèle structurel », *European Journal of Political Economy* 25, 489-507.
- Epaphra, M.** (2015). Taux d'imposition et évasion fiscale : données issues des importations manquantes en Tanzanie.
- Felbermayr, G., Jung, B., & Larch, M.** (2015), Les conséquences des droits d'importation sur le bien-être : une perspective quantitative. *Journal of International Economics*, 97, 295-309.
- Fisman, R., et S. J. Wei** (2004), « Tax Rates and Tax Evasion: Evidence of Missing Imports in China », *Journal of Political Economy* 112, 471-496.
- Forstater, Maya** (2016), « Flux financiers illicites et fausses factures : cherchons-nous au mauvais endroit ? », CMI Insight n° 5. Bergen : Institut Chr. Michelsen.
- Gaulier, G., & Zignago, S.** (2010). Baci : base de données sur le commerce international au niveau des produits (version 1994-2007).
- Goldberg, P. K., & Pavcnik, N.** (2016), Les effets de la politique commerciale. Dans *Handbook of commercial policy* 1, 161-206, North-Holland.
- Golub, S. S.** (2012), « Entrepôt Trade and Smuggling in West Africa Benin, Togo and Nigeria », *The World Economy* 35, 1139-1161.
- Golub, S. et Maybe A.** (2009). Politiques commerciales nationales et contrebande en Afrique : le cas de la Gambie et du Sénégal. *World Development*, 37, 3, 595-606.
- Hamanaka, Shintaro** (2011), « Quality of the Trade Statistics of the Lao PDR: Incompatibility avec les normes internationales et inexacitudes dues à la contrebande ». *Southeast Asia Research* 19, 595-633.
- Hong, E., Lee, S. Y., Jeong, J. Y., Park, J. M., Kim, B. H., Kwon, K., & Chun, H. S.** (2017). Méthodes analytiques modernes pour la détection de la fraude alimentaire et de la falsification par catégorie d'aliments. *Journal of the Science of Food and Agriculture*, 97(12), 3877-3896.
- Javorcik, B. S., et Narciso, G.** (2007). Produits différenciés et évasion des droits d'importation. *Document de travail de la Banque mondiale sur la recherche en matière de politiques*, (4123).
- Javorcik, B., Narciso, G.,** (2017). Adhésion à l'OMC et évasion tarifaire. *J. Dev. Econ.* 125, 59-69
- Javorcik, B., & Pakel, B. D.** (2018), Forensics, Elasticities and Benford's Law: DeCETting Tax Fraud in International Trade 12798, Documents de travail du CEPR.
- Igué J. O. et B. G. Soulé** (1992). L'État entrepôt au Bénin : commerce informel ou réponse à la crise ? (Karthala : Paris).
- Jackson, Chris** (2003), The Accuracy of Data and Trade Policy Analysis in Sub-Saharan Africa, thèse de doctorat non publiée, École d'économie, Université de Nottingham.
- Kar, Dev et Joseph Spanjers** (2015), « Illicit Financial Flows from Developing Countries: 2004-2013 », Washington, DC : Global Financial Integrity.
- Kar, D., et Joseph Spanjers** (2014), Flux financiers illicites en provenance des pays en développement : 2003-2012, *Washington DC : Global Financial Integrity*.
- Kubo, K.** (2012). Politiques commerciales et fausses déclarations commerciales au Myanmar. *ASEAN Economic Bulletin*, 146-159.
- Makhoul, Basim, et Samuel M. Otterstrom** (1998), « Exploring the Accuracy of International Trade Statistics », *Applied Economics* 30, 1603-16.
- Martin, L., et A. Panagariya** (1984), « Contrebande, commerce et disparité des prix : une approche théorique de la criminalité », *Journal of International Economics* 17, 201-218.
- McDonald, D. C.** (1985), « Trade Data Discrepancies and the Incentive to Smuggle », *IMF Staff Paper* 32, 668-692.
- Mishra, P., A. Subramanian et P. Topalova** (2008). Droits de douane, contrôle et fraude douanière : données provenant de l'Inde. *Journal of Public Economics* 92 (10), 1907-1925.
- Mitaritonna, C., Bensassi, S., & Jarreau, J.** (2017). *Intégration régionale et commerce informel en Afrique : données provenant des frontières du Bénin* (n° 2017-21).
- Mantobaye Moundigbaye, William S. Rea et W. Robert Reed** (2017). Quel estimateur de données de panel dois-je utiliser ? Un rectificatif et une extension. *Economics Discussion Papers*, n° 2017-58, Institut de Kiel pour l'économie mondiale. <http://www.economics-ejournal.org/economics/discussionpapers/2017-58>

- Naya, S. et T. Morgan** (1969). La précision des données sur le commerce international : le cas des pays d'Asie du Sud-Est. *Journal of the American Statistical Association*, 64, 326, 452–67.
- Ndikumana, Léonce** (2016). La fausse facturation dans le commerce des produits de base dans les pays en développement : les cas du Chili, de la Côte d'Ivoire, du Nigeria, de l'Afrique du Sud et de la Zambie. Genève : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
- Nitsch, Volker** (2016), « Estimation d'un trillion de dollars : flux financiers illicites en provenance des pays en développement », document de travail n° 227 de l'Université de Darmstadt.
- Nitsch, Volker** (2012), « Trade Mispricing and Illicit Flows », dans Peter Reuter (éd.) *Draining Development? Controlling Flows of Illicit Funds from Developing Countries*. Washington, DC : Banque mondiale, 309-334.
- Ogun, O.** (2015). Détermination de la prime de change sur le marché parallèle. *Modern Economy*, 6(02), p. 289.
- Oskooee, B. et Gour G. Goswami** (2003) : « Smuggling and the Black-Market Premium », *Scientific Journal of Administrative Development*, vol. 1, n° 1, p. 95-111.
- Pitt, M.** (1981), « Smuggling and Price Disparity », *Journal of International Economics* II, 447-458.
- Sequeira, S.** (2016). Corruption, coûts commerciaux et gains liés à la libéralisation tarifaire : données provenant d'Afrique australe. *American Economic Review*, 106, 29-63.
- Shaar, K., & Baharumshah, A. Z.** (2016). Commerce entre les États-Unis et la Chine et dilemme des taux de change : le rôle des divergences dans les données commerciales.
- Sheikh, M.A.** (1974). Contrebande, production et bien-être. *Journal of International Economics*, 4, Amsterdam, p. 355-364.
- Thursby, M., R. Jensen et J. Thursby** (1991), « Contrebande, camouflage et structure du marché », *The Quarterly Journal of Economics* 106, 789-813.
- Yang, D.** (2008). L'intégrité à louer : analyse d'une réforme douanière généralisée. *The Journal of Law and Economics*, 51(1), 25-57.
- Yeats, A. J.** (1990). De la précision des observations économiques : les statistiques commerciales subsahariennes ont-elles un sens ? *World Bank Economic Review*, 4, 2, 135–56.

Annexes

Écarts totaux dans le commerce du Bénin (en dollars américains)			
	Importations	Exportations	Fraudes totales
2000	561 776 755	52669060	614 445 815
2001	659620946	196708440	856329386
2002	550151601	24331022	574482623
2003	603338936	49742465	653081401
2004	759034694	84475213	843509907
2005	1282125210	152841236	1434966446
2006	2023605880	173547764	2197153644
2007	2871246569	316816476	3188063045
2008	4241730693	236178761	4477909454
2009	3378720107	286364980	3665085087
2010	3790090996	456288447	4246379443
2011	6128615550	482873642	6611489192
2012	3894424173	455680180	4350104353
2013	4870707048	303531544	5174238592
2014	5239000482	591630359	5830630841
2015	4251197076	414246529	4665443605
2016	2632641349	322623753	2955265102
2017	2374672248	449790037	2824462285
Moyenne	2784038906	280574439	3064613346
Somme	50112700313	5050339908	55163040221
Taux (%)	322,7074593	753 992,908	359 676,3809

Questions d'entretien		
N°	Questions	Réponses
01	Nom et prénom, fonction et adresse	
02	Ces statistiques vous semblent-elles réelles ? Y a-t-il des écarts dans le commerce extérieur du Bénin ?	
03	Sinon, pourquoi ?	
04	Si oui, quelles pourraient en être les causes ?	
05	Quelles mesures le gouvernement pourrait-il mettre en place pour réduire ces écarts	

ÉCARTS D'IMPORTATION PAR PARTENAIRE												
	Inde	Chine	France	Malaisie	Thaïlande	Belgique	Émirats arabes unis	États-Unis	Pays-Bas	Togo	Total sous-facturé	Total sur facture
2000	-32206455	-340773999	-69955290	-1106319	-43046073	-32706601	-4052532	-8302639	-17555236	-12071611	-561776755	
2001	-42554035	-472464335	-68310288	-1299025	-19311304	-20280561	-3994298	-6235900	-24941197	230003	-659390943	230003
2002	-47931137	-374286484	-40726134	-701622	-9415604	-34821789	-4363259	-14129628	-20960827	2815117	-547336484	2815117
2003	-46384932	-407965687	-20460984	-9355563	-42250715	-28363311	-6476563	-5106993	-26484231	-10489957	-603338936	
2004	-31511948	-517698961	-43648065	-3024286	-87613887	-14735104	-9795099	-27591875	-15808285	-7607184	-759034694	
2005	-76858988	-873889005	-48737899	-20975845	-114921388	-25949379	-29917191	-62513680	-19159803	9202032	-1272923178	9202032
2006	-112288689	-1366724957	-63128713	-81674755	-145785950	-48841271	-41840399	-101101770	-45050448	17168928	-2006436952	17168928
2007	-189041090	-1813248472	-72702524	-168607742	-162931013	-92836206	-26044884	-211513392	-33176284	101144962	-2770101607	101144962
2008	-227176260	-2086711824	-131991255	-347695471	-311523314	-80919537	-46530951	-811335286	-138381270	59465525	-4182265168	59465525
2009	-180335344	-1744504903	-116837605	-248283091	-313494397	-147408292	-30768576	-360000283	-157137201	79950415	-3298769692	79950415
2010	-243966215	-2055790438	-213642712	-357980639	-73064797	-48986702	-16970164	-416234781	-220143810	143310738	-3646780258	143310738
2011	-577101041	-2682260198	-801364402	-274283135	-40566249	-297433162	-42780152	-571661910	-704087605	137077696	-5991537854	137077696
2012	-336412849	-2221846692	-25841729	-279685493	-103848002	-139946377	-47442300	-531941836	-86901914	120556981	-3773867192	120556981
2013	-543403369	-2697522842	-13649778	-438813545	-301512259	-144823014	-84287704	-443534934	-21361981	181797622	-4688909426	181797622
2014	-446638239	-3200513264	-46137094	-448672442	-58562406	-207315031	-87350162	-545358747	-25877775	172575322	-5066425160	172575322
2015	-164912063	-2722539168	4791102	-280724506	-115325320	-159676482	-81726329	-550715709	-59348349	111438048	-4134967926	116229150
2016	-48900466	-1817998261	28047676	-219465242	-196271033	46560883	-5556652	-176413054	28209168	65218914	-2464604708	168036641
2017	97959286	-1686239495	1131242	-165939279	ND	21689574	ND	-161597656	132208298	107907418	-2013776430	360895818

ÉCART D'EXPORTATIONS PAR PARTENAIRE												
	Bangladesh	Inde	Chine	Malaisie	Nigeria	Niger	Danemark	Égypte	Vietnam	Turquie	Sous-factures	Sur factures
2000	-7741429	5580200	-693551	632051	-33239697	-932371	749309	-28273	759949	2312230	-42635321	10033739
2001	-3440259	12289733	381114	719145	-167038023	-2375700	837947	10011	1831226	-7785282	-180639264	16069176
2002	5264868	5795006	-657912	420478	5184252	-4711096	53954	ND	949495	-1293961	-6662969	17668053
2003	-3216502	-25824964	-6073426	757125	135843	-7192963	3049003	ND	3449366	43273	-42307855	7434610
2004	-3413334	-46546054	-18202891	-1748075	13589726	-6515937	-6124110	ND	4892066	-19056	-65993421	18481792

2005	1056223	-65993421	-35201789	7048621	16572234	-22304962	2779	-223954	3738228	-699025	-124423151	28418085
2006	-2068816	-57396112	-35448422	-59305	-46829333	-26408062	4251873	-197915	411628	-476298	-168884263	4663501
2007	-8990201	-38947006	-47388786	-1132423	-198143285	-10614819	9319587	-104599	588665	-1587105	-306908224	9908252
2008	-6845949	-79754563	-40093318	-1738843	84638681	-5121630	9006005	-21514	-8759172	-199086	-142534075	93644686
2009	-6654069	-81965166	-15078843	1274454	169738113	2920468	3806546	-147630	-4674375	105316	-108520083	177844897
2010	812497	-115049480	-72150192	2215624	226026357	-3194141	4056707	-3075812	-29009836	-697801	-223177262	233111185
2011	-675142	-242611514	-115849969	8851360	45761069	442880	6599811	-498802	-61136591	-446504	-421218522	61655120
2012	-1491191	-207333888	-146267926	9542814	41165635	3675668	5754024	908609	-38006274	-1534151	-394633430	61046750
2013	-2276997	-107114661	-85493060	19452423	-33266836	8349982	2620072	-150317	-43218249	-1588947	-273109067	30422477
2014	11767640	-211038296	-171212072	35115371	47391414	1131725	16660050	22440346	-37301007	37572438	-419551375	172078984
2015	5014496	-196970123	-44983756	53855823	35124770	-1575045	13524628	-1380203	-59792350	2025335	-304701477	109545052
2016	5829837	-144439294	-28109034	53961316	20299399	-6866325	8371104	-949630	-53634637	163177	-233998920	88624833
2017	ND	-133724702	-34774263	75178431	54355716	-18304365	22157155	-858252	-104657668	-5779485	-298098735	151691302

ÉCARTS D'IMPORTATION PAR PRODUIT

	Tissus de coton	Huile de palme et ses fractions	Véhicules, motocycles et accessoires	Textiles et friperie	Hydrocarbures	Produits pharmaceutiques	Riz	Viandes et abats	Farine de blé et de froment	Total des sous-factures	Total des surfactures
2013	-977349483	9873936	-35012029	-406904887	239329310	-697291906	-60661733	-528569098	-12739341	-2718528477	249203246
2014	-922334218	6743152	-30866291	-405546958	260396351	-983724644	-63003078	177655865	-32442956	-2437918145	444795368
2015	-653337411	823256	-22630791	-226090676	121460592	-807774389	-45398644	-68055628	4081946	-1823287539	126365794
2016	-397892757	4337972	-16914065	-210266424	260807691	-174615783	-12105027	-35268103	28805593	-847062159	293951256
2017	-473900120	1945459	-18896820	-140054155	405763822	-163387774	1696912	677627741	-22197352	-818436221	1087033934

ÉCART D'EXPORTATIONS PAR PRODUIT

	Bois et articles en bois	Noix de cajou	Coton	Fer et acier	Total des sous-facturations	Total des surfactures
2013	-8314690	-68432583	-118395862	-3 160 350	-198301472	
2014	-85440327	-106157969	-197805020	10773805	-389403316	10773805

2015	-3174493	-160355408	-88262392	9177841	-280362793	9177841
2016	-53745750	-124782801	-53013166	10239593	-231541717	10239593
2017	-105903915	-152031157	-34959167	4331728	-292894239	4331728

. corrélation LProFFI LPDCI LDDB LGapDD ProbFimport RDP MNT PP PVI
(obs=40)

	LProFFI	LPDCI	LDDB	LGapDD	ProbFi~t	RDP	MNT	PP	PVI
LProFFI	1,0000								
LPDCI	-0,3118	1,0000							
LDDB	0,5303	-0,3141	1,0000						
LGapDD	0,1498	-0,1604	0,0324	1,0000					
ProbFimport	0,4632	-0,2502	0,7095	-0,0500	1,0000				
RDP	0,6173	-0,0173	0,4856	-0,0591	0,6198	1,0000			
MNT	-0,0115	-0,2519	0,2260	0,0500	-0,0476	0,0563	1,0000		
PP	-0,5232	0,1100	-0,0994	-0,1044	-0,1091	-0,2582	0,2182	1,0000	
PVI	-0,0317	-0,0565	0,0762	-0,1484	-0,1336	-0,0000	0,8018	0,0000	1,0000

. corrélation LProFF LRD LPDC ProbF RDPD MNT PP PVI
(obs=65)

	LProFF	LRD	LPDC	ProbF	RDPD	MNT	PP	PVI
LProFF	1,0000							
LRD	-0,2195	1,0000						
LPDC	-0,3812	0,4355	1,0000					
ProbF	0,3847	-0,1134	-0,1422	1,0000				
RDPD	0,4451	-0,3382	0,1090	0,3617	1,0000			
MNT	0,1486	-0,1475	-0,2682	0,0150	0,0714	1,0000		
PP	-0,3041	0,3026	0,0547	0,0594	-0,3858	0,1874	1,0000	
PVI	-0,0420	0,2438	-0,1563	-0,1011	-0,1834	0,6041	0,1167	1,0000

. corrélation LProFFE ProbFexport LPDCE MNT PP
(obs=20)

	LProFFE	ProbFe~t	LPDCE	MNT	PP
LProFFE	1,0000				
ProbFexport	0,3659	1,0000			
LPDCE	-0,5852	0,0693	1,0000		
MNT	0,4327	0,2887	-0,2820	1,0000	
PP	0,2115	0,3333	0,2544	0,2887	1,0000.



Mission

To strengthen local capacity for conducting independent, rigorous inquiry into the problems facing the management of economies in sub-Saharan Africa.

The mission rests on two basic premises: that development is more likely to occur where there is sustained sound management of the economy, and that such management is more likely to happen where there is an active, well-informed group of locally based professional economists to conduct policy-relevant research.

Bringing Rigour and Evidence to Economic Policy Making in Africa

- Improve quality.
- Ensure Sustainability.
- Expand influence.

www.aercafrica.org

Learn More



www.facebook.com/aercafrica



www.instagram.com/aercafrica_official/



twitter.com/aercafrica



www.linkedin.com/school/aercafrica/